

# SPC Loire-Cher-Indre

## Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (R.I.C.)

Projet soumis  
à consultation

Règlement approuvé par arrêté du  
préfet de la région Centre  
le XX/XX/XX



## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	15 juillet 2013	Version initiale soumise à consultation

## Affaire suivie par

**Frédéric DAGÈS - DREAL Centre / SHPEC / DPEC**

*Tél. : 02 36 17 42 60 / Fax : 02 36 17 41 05*

*Courriel : frederic.dages@developpement-durable.gouv.fr*

## Rédacteur

---

**Frédéric DAGÈS - DREAL Centre / SHPEC / DPEC**

## Relecteur

---

**Éric LADEGAILLERIE - DREAL Centre / SHPEC**

## Référence(s) intranet

*http://*

# Sommaire

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>NOTICE DE PRÉSENTATION.....</b>	<b>7</b>
1. Contexte hydrographique du territoire Loire-Cher-Indre .....	7
2. Enjeux et risques du territoire Loire-Cher-Indre .....	8
<b>RÈGLEMENT.....</b>	<b>11</b>
Article 1. Périmètre d'intervention de l'État .....	11
Article 2. Intervention des collectivités locales .....	11
2.1. Dispositifs mis en place.....	11
2.1.1. Le Cens.....	12
2.1.2. Le Furan et l'Ondaine.....	12
2.1.3. La Bourbince.....	12
2.2. Projet éventuel de dispositif.....	13
Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues .....	13
3.1. Informations générales issues des dispositifs de mesure.....	13
3.1.1. Données issues du système CRISTAL.....	13
3.1.2. Données fournies par Météo France.....	14
3.2. Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	14
3.2.1. Ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	14
3.2.2. Informations sur la situation et le comportement des ouvrages.....	14
3.2.3. Informations sur l'état de fonctionnement des ouvrages.....	15
3.3. Les données et informations échangées avec les autres services du Ministère.....	16
Article 4. Dispositif d'information .....	16
4.1. Descriptif général.....	16
4.1.1. Contenu disponible et fréquences de mise à jour.....	16
4.1.2. Niveaux de vigilance « crues ».....	17
4.1.3. La vigilance météorologique et hydrologique.....	18
4.2. Découpage en tronçons du périmètre surveillé.....	18
4.3. Stations du dispositif de vigilance.....	19
4.4. Conditions d'accès au dispositif.....	20
4.4.1. Mise à disposition de l'information.....	20
4.4.2. Diffusion de l'information.....	20
4.4.3. Outils spécifiques du SPC Loire-Cher-Indre.....	20
Article 5. Échéancier d'entrée en vigueur .....	21
<b>ANNEXES.....</b>	<b>23</b>
Annexe 1 – Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé .....	23
Annexe 2 – Carte des cours d'eau surveillés par un dispositif local .....	25

Annexe 3 – Carte des ouvrages hydrauliques susceptibles d’avoir un impact sur les crues	27
Annexe 4 – Cartes des tronçons du périmètre surveillé .....	29
Annexe 5 – Liste des stations diffusées dans le bulletin d’information .....	37
Annexe 6 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l’État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues .....	39
Annexe 7 – Tableaux par tronçon des niveaux de vigilance aux stations de référence .....	45

## **Signification des abréviations utilisées :**

*CMIR* : Centre Météorologique Inter Régional

*CODIS* : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

*COZ* : Centre Opérationnel de Zone

*CRISTAL* : Centre Régional Informatisé par Système de Télémessure pour l'Aménagement de la Loire

*DDT* : Direction Départementale des Territoires

*DREAL* : Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

*EDF* : Électricité de France

*EP Loire* : Établissement Public Loire

*MEDDE* : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

*RIC* : Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues

*RDI* : Mission de Référent Départemental Inondations confiée à une DDT

*SCHAPI* : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations

*SDIS* : Service Départemental d'Incendie et de Secours

*SDPC* : Schéma Directeur de Prévision des Crues

*SIBCCA* : Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Bionne, du Cens et de la Crénolle et de leurs Affluents

*SIBVB* : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince

*SMS* : service de messagerie téléphonique transmettant de courts messages textuels

*SPC* : Service de Prévision des Crues

*VNF* : Voies Navigables de France

# Préambule

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a engagé la réforme de l'annonce des crues et a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de Services de Prévision des Crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

Elle s'est concrétisée de manière opérationnelle par la mise en œuvre depuis 2006 de la vigilance « crues ». Cette procédure, dont l'objectif principal est d'améliorer d'une part l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise et d'autre part l'information du grand public, qualifie le risque hydrologique dans les 24 h à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisée :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

Le contenu de ces documents est défini par le décret n°2005-28 du 12 janvier 2005 relatif à l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues, pris en application des articles L.564-1, L.564-2, L.564-3 du code de l'environnement et par l'arrêté du 15 février 2005 relatifs aux SDPC, aux RIC, et à la transmission de l'information correspondante.

Le SDPC du bassin Loire-Bretagne a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2012.

Le présent RIC met en œuvre le SDPC Loire-Bretagne sur le territoire du SPC Loire-Cher-Indre de la DREAL Centre, en remplacement du précédent RIC approuvé en septembre 2006. Il est composé d'une notice, d'un règlement, et d'annexes.



# Notice de présentation

## 1. Contexte hydrographique du territoire Loire-Cher-Indre

Le bassin de la Loire, s'étendant du Massif Central jusqu'aux portes de la Bretagne, couvre environ le cinquième du territoire français (117 000 km<sup>2</sup>). Le long des quelques 1 020 km du fleuve, les principaux affluents successivement rencontrés sont : l'Allier (410 km de long avec un bassin versant de 14 320 km<sup>2</sup>) ; le Cher (365 km de long avec un bassin versant de 13 500 km<sup>2</sup>) ; l'Indre (276 km de long avec un bassin versant de 3 500 km<sup>2</sup>) ; puis, plus en aval, la Vienne et la Maine.

Au cœur de ce bassin, le SPC Loire-Cher-Indre couvre un secteur correspondant au bassin de la Loire de sa source jusqu'à la confluence avec la Vienne, à l'exception du bassin versant de l'Allier. Cinq grands ensembles hydrographiques se détachent, représentés sur la carte en annexe 1 :

- La *Loire amont* se caractérise par son caractère montagneux, ses forts dénivelés et ses crues rapides de type torrentiel. Elle est marquée par l'occurrence d'événements cévenols, ou méditerranéens en général, dont le débordement sur le versant ligérien est difficilement prévisible et quantifiable ; les forts cumuls de pluie associés génèrent des réactions violentes des cours d'eau.

Ce secteur est par ailleurs équipé de nombreux barrages, avec notamment de l'amont vers l'aval : le complexe de Montpezat en tête de bassin de la Loire, le barrage de Lavalette sur le Lignon-du-Velay, le barrage de Grangent sur la Loire, enfin le barrage de Villerest écrêteur de crues de la Loire en aval du sous-bassin.

- La *Loire bourguignonne* est marquée par une topographie de coteaux et de collines aux abords du Massif Central, ainsi que par la présence du massif du Morvan sur sa partie orientale. En aval du barrage écrêteur de crues de Villerest, la Loire adopte un régime de plaine avec un lit majeur s'élargissant. Des apports importants se font par sa rive droite, avec de nombreux affluents issus du Morvan, et peuvent soutenir une crue provenant de l'amont.
- La *Loire moyenne*, depuis le Bec d'Allier jusqu'au Bec de Vienne (limite aval du SPC Loire-Cher-Indre), a la particularité de n'avoir pas de grands affluents, à l'exception du Cher qui conflue avec la Loire au niveau de Tours. Elle est caractérisée par un endiguement très ancien de son lit majeur, séparant des vals urbanisés du lit mineur. Si ces digues sont une protection pour les crues normales, elles engendrent un risque supplémentaire pour les crues exceptionnelles (survenue de brèches accidentelles). Ce risque est particulier prégnant au droit des agglomérations les plus peuplées (Orléans, Blois, Tours).
- Le *bassin du Cher* voit se succéder un régime d'abord de type torrentiel sur sa partie amont, puis de plaine à partir de Montluçon avec un lit majeur devenant de plus en plus large. Sur sa partie médiane, son cours est renforcé par de nombreux affluents : Arnon, Yèvre, Sauldre. La partie aval jusqu'à la confluence avec la Loire se caractérise par des aménagements faits pour le rendre navigable : le comportement de ce « Cher canalisé » est assez différent entre les crues faibles à moyennes et les crues fortes « débordantes » qui se propagent du coup plus lentement.

Le complexe de Rochebut en tête de bassin du Cher peut par ailleurs influencer notablement les crues, en particulier pour l'agglomération de Montluçon.

- Le *bassin de l'Indre*, très allongé, affiche des temps de propagation longs et variables (à l'exclusion de sa partie très amont, aux crues rapides avec un temps de réponse faible) ; en outre, la présence de nombreux chenaux soumis la plupart du temps à l'influence humaine (seuils mobiles, moulins, vannages...) rend ce secteur particulièrement difficile à équiper d'un système de mesure hydrométrique performant.

En synthèse, le territoire du SPC Loire-Cher-Indre est marqué :

- par la diversité des cours d'eau et de leurs régimes, torrentiels et de plaine ;
- par la présence d'ouvrages ayant une influence sur les crues : barrage écrêteur de crues (Villerest), barrages divers en amont des bassins (Loire, Cher) pouvant avoir un effet de masque sur le début des crues, endiguements en Loire moyenne ;
- par des enjeux techniques liés aux données, autant météorologiques (événements cévenols) qu'hydrométriques (bassin de l'Indre notamment).

## 2. Enjeux et risques du territoire Loire-Cher-Indre

A l'étendue et à la diversité des caractéristiques hydrographiques de ce territoire correspondent celles des enjeux concernés, autant humains qu'économiques. Le risque est donc multiple.

- la Loire concentre la majeure partie des enjeux et du risque : sa crue centennale, dont les conséquences affecteraient directement non seulement l'ensemble du bassin mais aussi la plus grande partie du territoire français, est actuellement considérée comme la 3<sup>ème</sup> plus grande catastrophe naturelle potentielle en France. Et le risque s'est concrétisé à de multiples reprises par le passé : les trois grandes crues du 19<sup>ème</sup> siècle (octobre 1846, juin 1856, septembre 1866) sont là pour le rappeler.

En amont, le risque est déterminé avant tout par la brutalité des phénomènes : la crue de la Loire en septembre 1980, avec le décès de huit personnes à Brives-Charensac ou la destruction du pont de Coubon, moins dramatique mais néanmoins spectaculaire, illustrent la violence des phénomènes.

Avec l'élargissement progressif de la vallée en Loire Bourguignonne, les enjeux agricoles deviennent plus importants et sont touchés rapidement après les premiers débordements. Les 40 000 ha de terrains inondables forment alors une capacité de stockage des eaux pouvant limiter l'impact sur les principales agglomérations – Roanne, Digoin, Decize et Nevers –, qui restent malgré tout vulnérables en cas de grande crue.

C'est en Loire moyenne que sont situés la plupart des enjeux urbains, concentrés dans les zones inondables des principales agglomérations du territoire : Orléans, Blois, Tours. Plus de 300 000 personnes, 70 000 emplois et 13 000 entreprises (dont des sites SEVESO) peuvent être impactés. La présence de digues, édifiées progressivement au cours des siècles pour protéger les vals désormais urbanisés, est à la fois une protection pour les crues faibles ou moyennes, et une aggravation du risque en cas de crue majeure et de défaillance des ouvrages. Enfin, la présence de 4 centrales nucléaires, à Belleville, Dampierre, Saint-Laurent-des-Eaux et Chinon, est un élément de contexte important : bien que dimensionnées pour rester hors d'eau même en cas de crue majeure, leur fonctionnement pourrait être perturbé.

- sur le bassin du Cher, les agglomérations de Montluçon, Bourges et Tours concentrent la majorité des enjeux et seraient vraisemblablement aujourd'hui plus fortement impactées par le retour d'une crue du niveau de celles observées historiquement (respectivement 1960, 1910, 1856 pour chacune de ces villes).

Tout au long des cours d'eau, des centres urbains de taille et de vulnérabilité variables peuvent par ailleurs être affectés en cas de crue : Saint-Amand-Montrond, Selles-Sur-Cher, Montrichard...

Enfin, comme en Loire moyenne mais à une échelle moindre, des endiguements complexifient la gestion du risque, avant tout à Tours mais aussi plus localement – comme à Selles-sur-Cher.

- le bassin de l'Indre est marqué par des enjeux diffus et inégalement répartis. D'un côté, certains petits centres urbains peuvent être impactés assez rapidement, comme à la Châtre ou à Châtillon-sur-Indre ; de l'autre, des zones urbanisées plus conséquentes peuvent être menacées par les inondations, mais restent essentiellement limitées à Loches et à une partie circonscrite de Châteauroux en cas de forte crue.

Toutefois, des impacts plus généralisés restent à craindre en cas de retour d'une crue exceptionnelle, comme celles vues en 1845 ou, à plus forte raison, en novembre 1770 en Touraine.



# Règlement

## Article 1. Périmètre d'intervention de l'État

Le territoire de compétence du SPC Loire-Cher-Indre est défini dans le SDPC du bassin Loire-Bretagne approuvé le 21 décembre 2012. Il est composé du bassin versant de la Loire en amont de sa confluence avec la Vienne, à l'exception du bassin versant de l'Allier ; à ce titre, il intègre les bassins versants du Cher et de l'Indre.

Au sein de ce territoire, le réseau hydrographique surveillé par le SPC Loire-Cher-Indre au titre de la vigilance « crues » est défini dans le tableau ci-dessous et illustré sur la carte en annexe 1.

Rivière	Limite amont	Limite aval (si nécessaire)	Départements concernés
Loire	Entrée en Haute-Loire (43)	Bec de Vienne	43, 42, 03, 71, 18, 58, 45, 41, 37
Borne	Espaly-St-Marcel		43
Lignon-du-Velay	Chambon-sur-Lignon		43
Arroux	Toulon-sur-Arroux		71
Bourbince	Paray-le-Monial		71
Tardes	Chambon-sur-Voueize		23
Cher	Confluent de la Tardes		18, 03, 36, 41, 37
Yèvre	Bourges		18
Arnon	Ids-St-Roch		18, 36
Sauldre	Pierrefitte-sur-Sauldre		41
Indre	Ste-Sévère-sur-Indre		36, 37

Les communes soumises à un risque en cas de crues des cours d'eau de ce réseau hydrographique sont listées dans l'annexe 6.

## Article 2. Intervention des collectivités locales

### 2.1. Dispositifs mis en place

Des dispositifs d'alerte sur les inondations ont été mis en place par des collectivités et inscrits au SDPC Loire-Bretagne. Ils sont listés et décrits ci-dessous, et localisés sur la carte en annexe 2.

Cours d'eau	Collectivité	Département	Nom
Cens	SIBCCA : Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crénolle et de leurs Affluents	45	-
Furan, Ondaine	Communauté d'agglomération de St-Étienne Métropole	42	SAPHYRAS
Bourbince (de Blanzay à Paray-le-Monial)	SIBVB : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince	71	-

### **2.1.1. Le Cens**

Le Syndicat intercommunal du bassin du Cens (intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au SIBCCA : Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crénolle et de leurs affluents) a collaboré avec le Syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans et le Conseil général du Loiret pour la mise en place d'un système automatique d'alerte aux crues à l'attention des riverains du Cens et du canal d'Orléans.

L'objectif du dispositif est de réduire les dommages des inondations sur les 7 communes concernées en avertissant de manière anticipée les riverains. Il permet en outre la gestion préventive du niveau des biefs du canal pour retarder l'arrivée d'une crue.

Son fonctionnement repose sur les données fournies par deux pluviomètres et deux stations hydrométriques, complétées par un outil de surveillance météorologique mis à disposition par Météo-France à la suite de la signature d'une convention en 2011. Des seuils de vigilance, d'alerte et de crise ont été définis. La préfecture du Loiret est informée lors de l'atteinte du seuil de crise.

Il n'est pas prévu d'échange particulier d'information entre le SPC Loire-Cher-Indre et le gestionnaire du dispositif compte tenu de la forte différence d'ampleur des phénomènes de crues de la Loire et du Cens.

### **2.1.2. Le Furan et l'Ondaine**

Le dispositif dit SAPHYRAS (Système d'Alerte et de Prévision HYdrométéorologique et Radar pour l'Agglomération Stéphanoise) a été déployé en 2010 par St-Étienne Métropole pour anticiper les crues du Furan et de l'Ondaine sur le bassin de la Loire (et du Gier sur le bassin du Rhône). Il est installé dans les locaux du SDIS 42.

L'objectif de SAPHYRAS est de prévenir avec une anticipation maximale les 39 communes concernées par le dépassement de différents seuils de débordement associés à des zones à enjeux.

SAPHYRAS utilise 5 pluviomètres et 9 limnimètres sur les bassins versants du Furan et de l'Ondaine. Avec les indices d'humidité des sols, les hauteurs d'eau observées en rivières, les pluies observées et la prévision de pluie attendue dans les 70 minutes à venir, une modélisation pluie-débit mise en œuvre en temps réel permet d'estimer les débits et les hauteurs d'eau sur des sites de référence, définis en fonction des bassins versants, des tronçons de rivières et des enjeux.

Météo-France informe un agent d'astreinte de Saint-Étienne Métropole en cas de situation à risque. En cas de dépassement d'un seuil de pré-alerte ou d'alerte, cet agent d'astreinte analyse la situation et prévient les communes si nécessaires. Les communes prennent les mesures en conséquence et préviennent la population. Un site internet sécurisé est mis à la disposition des gestionnaires de crise des communes pour leur permettre de suivre la situation en temps réel.

St-Étienne Métropole alerte directement les autorités locales, ainsi que la préfecture de la Loire et le SPC Loire-Cher-Indre. Ce dernier n'a pas besoin de recueillir directement les données issues de ce dispositif, l'information disponible à la station CRISTAL d'Andrézieux-sur-Furan étant suffisante pour ses propres besoins.

### **2.1.3. La Bourbince**

Depuis 2005, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince (SIBVB) a déployé un système d'information sur les crues de la Bourbince.

Pour cela, une station hydrométrique a été mise en place à Blanzay, en amont périmètre surveillé par le SPC Loire-Cher-Indre au titre de la vigilance « crues », dans le cadre d'une convention tripartite liant le SIBVB (achat et propriété du matériel), la DREAL Bourgogne (gestion de la station : collecte, maintenance, hydrométrie) et VNF (réalisation d'un seuil).

La station appelle automatiquement le SIBVB en cas de franchissement de cotes de référence, correspondant à trois niveaux de dangerosité : vigilance, pré-alerte, alerte.

L'information est ensuite relayée à l'ensemble des communes situées en aval de la station le long du cours d'eau ainsi qu'à l'ensemble des collectivités constituant le syndicat, VNF, la Communauté urbaine Creusot Montceau, l'exploitant du lac de la Sorme (retenue AEP et écrêtement des crues), le CODIS, la DREAL Bourgogne, la préfecture de Saône-et-Loire et le SPC Loire-Cher-Indre.

Le SPC Loire-Cher-Indre dispose en propre des outils nécessaires à sa mission de vigilance « crues » sur le bassin de la Bourbince : aucun n'échange de données n'est nécessaire. Le cas échéant, en cas de crue, les échanges entre le SIBVB et le SPC Loire-Cher-Indre portent en tant que de besoin sur le niveau et les conditions d'activation des leurs dispositifs respectifs, système local et vigilance « crues ».

## 2.2. Projet éventuel de dispositif

Les collectivités souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC Loire-Cher-Indre afin de vérifier la cohérence du dispositif envisagé et d'étudier les modalités techniques d'échanges réciproques de données.

Si le dispositif remplit les conditions de cohérence décrites dans le SDPC Loire-Bretagne – en particulier la non superposition avec le dispositif de vigilance « crues », l'alerte directe des autorités locales et l'information du préfet concerné et du SPC Loire-Cher-Indre –, son inscription au SDPC sera soumis à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

Le cas échéant, une convention pourra être établie entre la collectivité et le SPC Loire-Cher-Indre pour préciser les modalités de fonctionnement du dispositif, les échanges de données et les engagements réciproques des deux parties.

## Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

### 3.1. Informations générales issues des dispositifs de mesure

#### 3.1.1. Données issues du système CRISTAL

Les données sur les niveaux d'eau et la pluie nécessaires à la mission de prévision et d'information sur les crues du SPC Loire-Cher-Indre proviennent en temps réel du système de surveillance hydrométéorologique CRISTAL

Équipant l'ensemble du bassin de la Loire, le système CRISTAL est constitué de stations de mesure télétransmises (limnimètres, pluviomètres). Environ 180 stations sont présentes sur le territoire du SPC Loire-Cher-Indre ou à proximité immédiate, parmi lesquelles plus d'une centaine est utilisée pour le suivi des crues.

### 3.1.2. Données fournies par Météo France

Sur la base d'une convention nationale élaborée en 2005, Météo France fournit au SPC Loire-Cher-Indre diverses informations sur la situation et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations (AP) et les bulletins précipitations (BP), ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques.

Des échanges téléphoniques directs entre les prévisionnistes du SPC Loire-Cher-Indre et ceux des CMIR de Météo France permettent, lors de prévisions préoccupantes ou en temps de crise, de préciser les événements météorologiques en relation avec les cours d'eau surveillés et leurs bassins versants. Les CMIR couvrant le territoire du SPC Loire-Cher-Indre sont les suivants :

- CMIR Centre-Est ;
- CMIR Sud-Ouest ;
- CMIR Nord-Est ;
- CMIR Île-de-France / Centre.

## 3.2. Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques

### 3.2.1. Ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Les ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues sont listés dans le tableau ci-dessous, accompagnés de leur gestionnaire, et localisés sur la carte en annexe 3.

A l'exception du barrage de Villerest, ces ouvrages n'ont pas de fonction spécifique d'écrêtement des crues : dans le cas où la retenue est faiblement remplie, ils peuvent masquer et atténuer le début de la crue ; une fois la retenue remplie, ils ont pour consigne de ne pas aggraver la crue à l'aval et de laisser donc sortir un débit identique à celui qui entre.

Ouvrages	Gestionnaires	Cours d'eau	Volume (Mm <sup>3</sup> )	Fonction principale
Complexe de Montpezat : - barrage de La Palisse - barrage du Moulin du Peyron	EDF	Loire Gage	8,5 3,4	électricité
Complexe de Lavalette - barrage de Lavalette - barrage de la Chapelette	Ville de St-Étienne	Lignon du Velay	41 0,4	eau potable
Barrage de Grangent	EDF	Loire	57,4	électricité
Barrage de Villerest	EP Loire	Loire	130	écrêtement de crue soutien d'étiage
Complexe de Rochebut - barrage de Rochebut - barrage du Prat	EDF	Confluence Cher-Tardes	20 1,5	électricité

### 3.2.2. Informations sur la situation et le comportement des ouvrages

Le SPC Loire-Cher-Indre a besoin de disposer d'informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages :

- niveau de la retenue, notamment pour évaluer l'éventuel creux susceptible de retarder voire d'atténuer la crue ;
- débit sortant (turbiné, déversé), qui est une donnée déterminante pour prévoir l'évolution de la situation en aval.

Le tableau ci-dessous synthétise pour chaque ouvrage les besoins précis du SPC Loire-Cher-Indre et les moyens mis en œuvre pour y répondre.

Ouvrages	Informations nécessaires	Moyens
Complexe Montpezat	Cote des retenues	Stations CRISTAL La Palisse et Moulin du Peyron
	Débit sortant	Loi de déversoir pour chaque ouvrage fournie par EDF
Complexe de Lavalette	Cote des retenues	Stations CRISTAL Lavalette et La Chapelette
	Débit sortant	Loi de déversoir pour La Chapelette
Barrage de Grangent	Cote de la retenue	Calcul automatique d'EDF collecté dans CRISTAL
	Débit sortant	
Barrage de Villerest	Cote de la retenue	Stations CRISTAL Villerest Barrage 1 & 2
	Débit sortant	Stations CRISTAL Villerest aval 1 & 2, Villerest Pont
Complexe de Rochebut *	Cote de la retenue de Rochebut	Station CRISTAL de Rochebut
	Débit sortant de Rochebut	Loi de déversoir pour Rochebut fournie par EDF

\* Aucune information n'est recueillie sur le barrage du Prat : sa capacité étant faible, il est considéré comme transparent pour les crues

### 3.2.3. Informations sur l'état de fonctionnement des ouvrages

Le SPC Loire-Cher-Indre a besoin de disposer d'informations sur l'état de fonctionnement des ouvrages identifiés ci-dessus. Les éléments sur leur gestion et leur fonctionnement, qui peuvent s'avérer importants, voire déterminants, pour la prévision et la vigilance « crues », sont fournis par les gestionnaires des principaux ouvrages que sont l'EP Loire et EDF.

#### • **Informations fournies par l'EP Loire**

L'EP Loire a, entre autres missions, la gestion du barrage de Villerest et a pour obligation d'assurer la mise en place et le fonctionnement de l'ensemble des moyens nécessaires à l'élaboration des consignes et à leur application au niveau de l'ouvrage. En particulier, il développe les outils et modèles de prévision nécessaires à l'écrêtement des crues par l'ouvrage, et les utilise en cas de crise pour élaborer les consignes de gestion mises en œuvre par l'exploitant.

L'accès aux données et l'échange d'information en temps de crue fait l'objet d'une convention spécifique entre l'EP Loire et l'État, signée le 1<sup>er</sup> février 2013 pour la période 2013-2015. Elle prévoit notamment des modalités d'information réciproque des deux partenaires, ainsi que la mise en commun de moyens et de compétences. En particulier, l'EP Loire informe le SPC Loire-Cher-Indre en cas de passage de l'ouvrage en mode de gestion « risque de crue » ou « crue », et des conséquences hydrauliques de la gestion prévue (déstockage préventif, écrêtement du débit, retour à la cote normale). Il lui transmet également :

- la prévision des débits entrant au barrage, avec une échéance de 18 h ;
- des consignes prévisionnelles de lâchures pour les 4 h à venir, réactualisées toutes les 2 h.

#### • **Informations fournies par EDF**

Afin d'assurer la gestion de ses ouvrages, EDF gère son propre réseau de stations de mesure de hauteurs d'eau et de pluviométrie. Une convention nationale, signée le 15 octobre 2007 entre la direction de l'eau et EDF, encadre les échanges de données hydrométéorologiques pour la prévision des crues et la procédure de vigilance « crues ».

L'exploitant des aménagements hydroélectriques transmet au SPC Loire-Cher-Indre les informations utiles selon les modalités définies dans les consignes de crues de chaque ouvrage.

### 3.3. Les données et informations échangées avec les autres services du Ministère

Le SPC Loire-Cher-Indre échange de manière générale des informations avec le SCHAPI, ainsi qu'avec les trois autres SPC du bassin de la Loire utilisant le système CRISTAL (Allier, Maine-Loire aval, Vienne-Charente-Atlantique).

- ***Échanges avec le SCHAPI***

Le SCHAPI fournit chaque par jour ouvré deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance. En cas de crue ou de risque de crue, il organise, à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Le SPC Loire-Cher-Indre fournit au SCHAPI les informations nécessaires à la vigilance « crues » et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10h et 16h et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

- ***Échanges avec les autres SPC***

Outre les points hors crise sur les outils et les méthodes, et les échanges de coordination en cas de vigilance de niveau jaune ou supérieur, des échanges de données entre SPC ont lieu en cas de crue :

- le SPC Allier, qui se trouve en amont de la confluence entre la Loire et l'Allier, transmet au SPC Loire-Cher-Indre les prévisions sur l'Allier à Moulins qui sont nécessaires aux prévisions en Loire moyenne ;
- le SPC Maine-Loire aval, qui se trouve en aval de la confluence entre la Loire et la Vienne, est destinataire des prévisions du SPC Loire-Cher-Indre sur la Loire moyenne.

## Article 4. Dispositif d'information

### 4.1. Descriptif général

#### 4.1.1. Contenu disponible et fréquences de mise à jour

La procédure de vigilance « crues » est active 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site internet « Vigicrues » à l'adresse [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr), dont la gestion est assurée par SCHAPI. Une partie de ces informations est en outre directement transmise aux gestionnaires de crise et services de sécurité civiles concernés.

Les informations mises à disposition sur le site « Vigicrues » sont disponibles à l'échelle nationale ainsi qu'à celle de chaque SPC, et se composent en particulier:

- d'une carte de vigilance « crues » : elle présente le niveau de vigilance sur les cours d'eau surveillés, à travers une échelle de quatre couleurs – vert, jaune, orange, rouge ;
- de bulletins d'information : un bulletin national, élaboré par le SCHAPI, comprend un commentaire de situation générale sur le territoire national, complété d'un résumé de la situation et des prévisions sur les sections des cours d'eau en vigilance « crues » de niveau orange ou rouge ; des bulletins plus locaux, élaborés par chaque SPC pour son territoire, apportent un commentaire plus ciblé, ainsi que les observations, prévisions et les tendances d'évolution sur chaque section de cours d'eau en vigilance « crues » de niveau jaune, orange ou rouge.

Ces informations sont actualisées au moins deux fois par jour, à 10h et à 16h, et exceptionnellement en dehors de ces horaires en fonction des événements hydrologiques et de l'évolution observée et prévue de la situation. Elles sont horodatées et leur horaire de prochaine mise à jour prévue est précisée.

En complément, les données observées en temps réel aux stations utiles pour le suivi des crues et la gestion de crise sont mises à disposition sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance.

#### **4.1.2. Niveaux de vigilance « crues »**

Le niveau de vigilance « crues » donne une indication la plus fiable possible sur les risques engendrés par une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 h à venir.

Il résulte d'une analyse multi-critères, qui s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte autant que possible des paramètres particuliers de chaque situation : niveau d'eau, montée des eaux particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison, présence d'activités saisonnières sensibles. Son choix est en dernier ressort de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC pour leurs territoires respectifs.

Il peut prendre 4 couleurs – vert, jaune, orange, rouge – selon la gravité de l'événement, caractérisée par les enjeux potentiellement impactés. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance « crues », leur signification, et leurs caractérisations.

Niveau	Définition	Caractérisations
<b>Vert</b>	Pas de vigilance particulière requise.	Situation normale.
<b>Jaune</b>	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...) Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.
<b>Orange</b>	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie <u>d'une partie</u> de la vie sociale, agricole et économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Itinéraires structurants coupés ;</li> <li>– Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants ;</li> <li>– Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...).</li> </ul>
<b>Rouge</b>	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie <u>à grande échelle</u> du tissu urbain, agricole et industriel : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bâti détruit ;</li> <li>– Itinéraires structurants coupés ;</li> <li>– Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants ;</li> <li>– Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Telecom...).</li> </ul>

#### 4.1.3. La vigilance météorologique et hydrologique

Pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'alerte et la communication sur le risque hydrométéorologique global, une vigilance météorologique et hydrologique, combinant d'un côté la vigilance pour divers phénomènes météorologiques et de l'autre la vigilance « crues », est assurée par l'intervention conjointe du SCHAPI et de Météo-France.

La vigilance météorologique et hydrologique, disponible sur le site de Météo-France à l'adresse [france.meteofrance.com/vigilance](http://france.meteofrance.com/vigilance), qualifie le risque hydrométéorologique global dans les 24 h à venir. Elle est établie à l'échelle des départements qui se voient affectés de la couleur la plus sévère des vigilances attachées à chaque type de phénomène, qu'il soit météorologique ou relatif aux crues. A partir du niveau orange de vigilance, des pictogrammes précisent le risque, tels que « pluies-inondations » en cas de fortes pluies pouvant conduire à des inondations, ou « inondations » en cas d'inondations sans pluies.

## 4.2. Découpage en tronçons du périmètre surveillé

Les informations de la vigilance « crues », en particulier la couleur de vigilance, sont qualifiées sur le site « Vigicrues » à l'échelle de tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé par le SPC Loire-Cher-Indre. Ces tronçons, au nombre de 18, sont présentés dans le tableau ci-dessous et les cartes en annexe 4.

Tronçon	Rivière	Limite amont	Limite aval (si nécessaire)	Départements concernés
Haut bassin de la Loire	Loire	entrée département 43	limite départements 42-43	43
	Borne	entrée Espaly-Saint-Marcel		
	Lignon-du-Velay	entrée Chambon-sur-Lignon		
Loire forézienne	Loire	limite départements 42-43	barrage de Villerest	42
Loire charollaise	Loire	barrage de Villerest	sortie de Digoïn	03, 42, 71
Loire nivernaise	Loire	sortie de Digoïn	confluent de l'Allier	03, 58, 71
Arroux - Bourbince	Arroux	entrée dans Toulon-sur-Arroux		71
	Bourbince	entrée dans Paray-le-Monial		
Loire giennoise	Loire	confluent de l'Allier	sortie de Sully-sur-Loire	18, 58, 45
Loire orléanaise	Loire	sortie de Sully-sur-Loire	sortie de Nazelles-Négron	45, 41, 37
Loire tourangelle	Loire	sortie de Nazelles-Négron	confluent de la Vienne	37
Tardes - Cher amont	Tardes	entrée dans Chambon-sur-Voueize		03, 23, 18
	Cher	confluent de la Tardes	confluent de l'Aumance	
Cher berrichon	Cher	confluent de l'Aumance	confluent de l'Yèvre	18, 03
Cher solognot	Cher	confluent de l'Yèvre	confluent de la Sauldre	18, 36, 41
Cher tourangeau	Cher	confluent de la Sauldre		37, 41
Yèvre	Yèvre	entrée dans Bourges		18
Arnon	Arnon	entrée dans Ids-St-Roch		18, 36
Sauldre	Sauldre	entrée dans Pierrefitte-sur-Sauldre		41
Indre amont	Indre	entrée dans Sainte-Sévère-sur-Indre	sortie de Châteauroux	36
Indre berrichonne	Indre	sortie de Châteauroux	limite départements 36-37	36
Indre tourangelle	Indre	limite départements 36-37		37

### 4.3. Stations du dispositif de vigilance

Le choix du niveau de vigilance d'un tronçon, qui résulte d'une analyse multi-critères, intègre notamment les prévisions, qualitatives ou quantitatives, pour les prochaines 24 h à des stations de référence. A chacune d'elles sont définies pour cela des « zones de transition » entre les niveaux de vigilance, correspondant au changement potentiel de couleur ; elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, et positionnées au regard des crues historiques ou récentes.

En cas de vigilance « crues » de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées dans les bulletins d'information sur le site « Vigicrues » portent sur ces stations de référence, ainsi que sur des stations complémentaires utiles pour la gestion de crise. Si possible, les prévisions disponibles sont diffusées.

L'annexe 5 fournit la liste des stations dont les informations sont diffusées dans les bulletins d'information du site « Vigicrues ». L'annexe 7 présente les niveaux de vigilance aux différentes stations de référence, ainsi que la position des zones de transition entre niveaux de vigilance au regard des crues historiques ou récentes.

## 4.4. Conditions d'accès au dispositif

### 4.4.1. Mise à disposition de l'information

L'information de vigilances « crues » est mise à disposition sur le site internet « Vigicrues » :

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Les mêmes informations sont accessibles aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site miroir interministériel :

[vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr](http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr)

### 4.4.2. Diffusion de l'information

Outre sa mise à disposition sur le site « Vigicrues », l'information de vigilance « crues » est directement transmise aux COZ, aux préfetures, aux DDT (mission RDI), et aux SDIS. Cette transmission intervient lors de chaque mise à jour, avec ou sans changement de couleur de vigilance « crues », aux heures nominales (10 h et 16 h) et en dehors de ces horaires en cas d'actualisation intermédiaire. Elle prend la forme d'un message électronique, qui précise le niveau de la vigilance « crues » et auquel est attaché la carte de vigilance et le bulletin d'information.

Dans le cas où d'autres acteurs devraient être destinataires de ces transmissions, il est du ressort des préfetures d'en arrêter la liste et de la communiquer au SPC Loire-Cher-Indre.

### 4.4.3. Outils spécifiques du SPC Loire-Cher-Indre

Le SPC Loire-Cher-Indre diffuse des informations via les outils spécifiques listés ci-dessous. Leur contenu est cohérent avec les messages disponibles sur le site « Vigicrues ». S'agissant d'outils complémentaires aux moyens standards disponibles dans le cadre de la vigilance « crues », leur disponibilité et leur pérennité ne sont pas garanties.

- **Site local du SPC Loire-Cher-Indre**

Un site internet, dit « site local » du SPC Loire-Cher-Indre, permet de disposer d'informations, notamment des observations et prévisions quotidiennes sous forme de graphiques aux principales stations de la Loire bourguignonne et de la Loire moyenne. L'adresse en est la suivante :

[www3.centre.developpement-durable.gouv.fr/spc-lci](http://www3.centre.developpement-durable.gouv.fr/spc-lci)

Le site local du SPC Loire-Cher-Indre est par ailleurs accessible depuis le site « Vigicrues », grâce à un lien cliquable sur la page des informations locales relatives au SPC Loire-Cher-Indre.

- **Serveur audiotel**

Un serveur audiotel au numéro indigo **0 825 15 02 85** (0,15 €/min) diffuse quotidiennement des commentaires résumés par tronçon, des mesures et éventuellement des prévisions aux stations figurant sur les bulletins d'information. En cas de vigilance « crues » de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées sont directement extraites de celles mises à disposition sur le site « Vigicrues ».

- **Service d'information automatique par SMS**

**[ NB : le déploiement de ce service est actuellement en cours, et sera effectif avant l'approbation du RIC ]**

Un service d'information automatique par SMS est mis gratuitement à disposition du grand public : toute personne peut s'y abonner à partir du site local du SPC Loire-Cher-Indre. Des SMS informent les abonnés du franchissement d'une valeur qu'ils ont pré-définie, en hauteur ou en débit, à une station de mesure.

## **Article 5. Échéancier d'entrée en vigueur**

La mise en œuvre du présent règlement est effective dès son approbation.

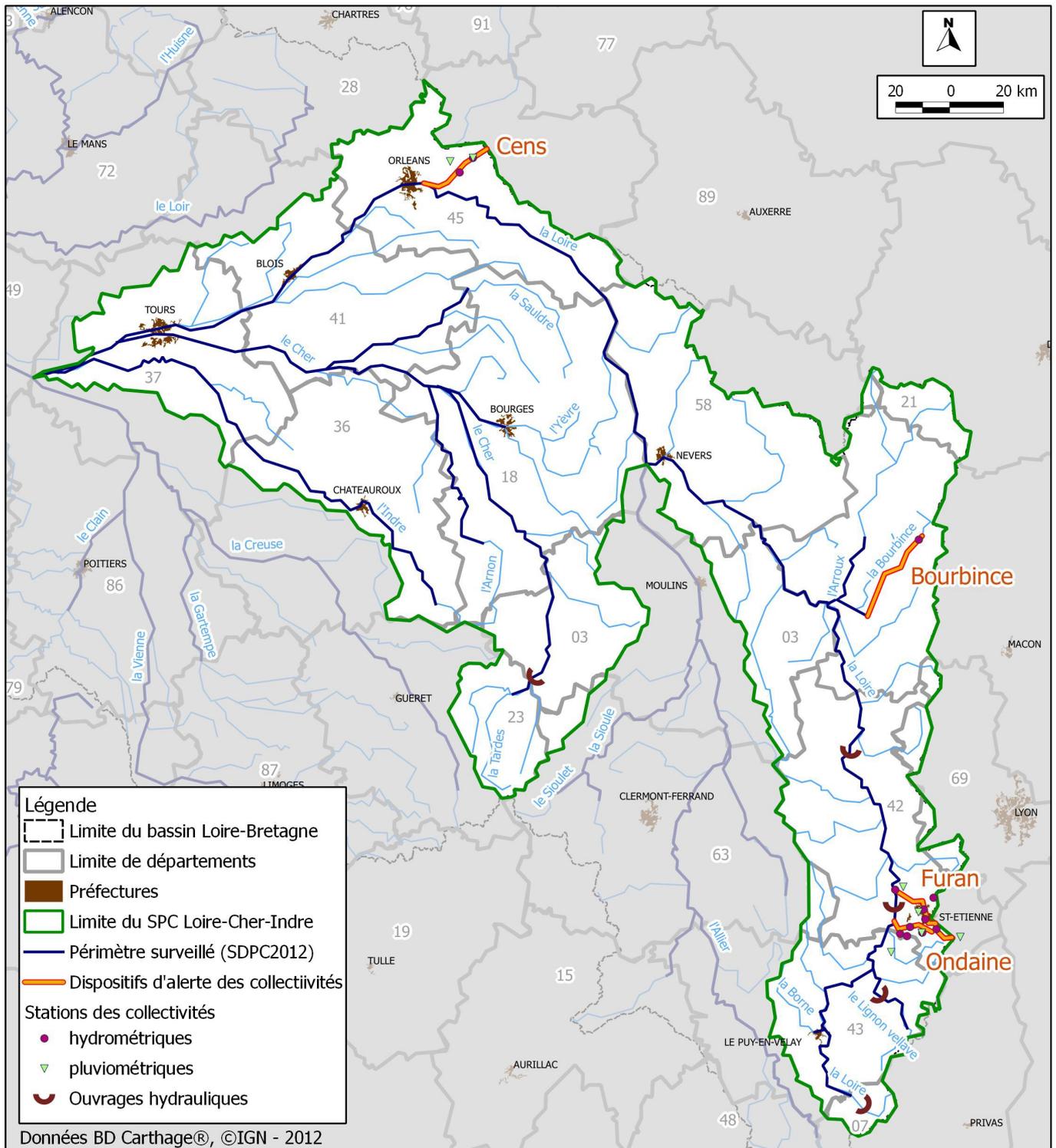
Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfectures concernées.





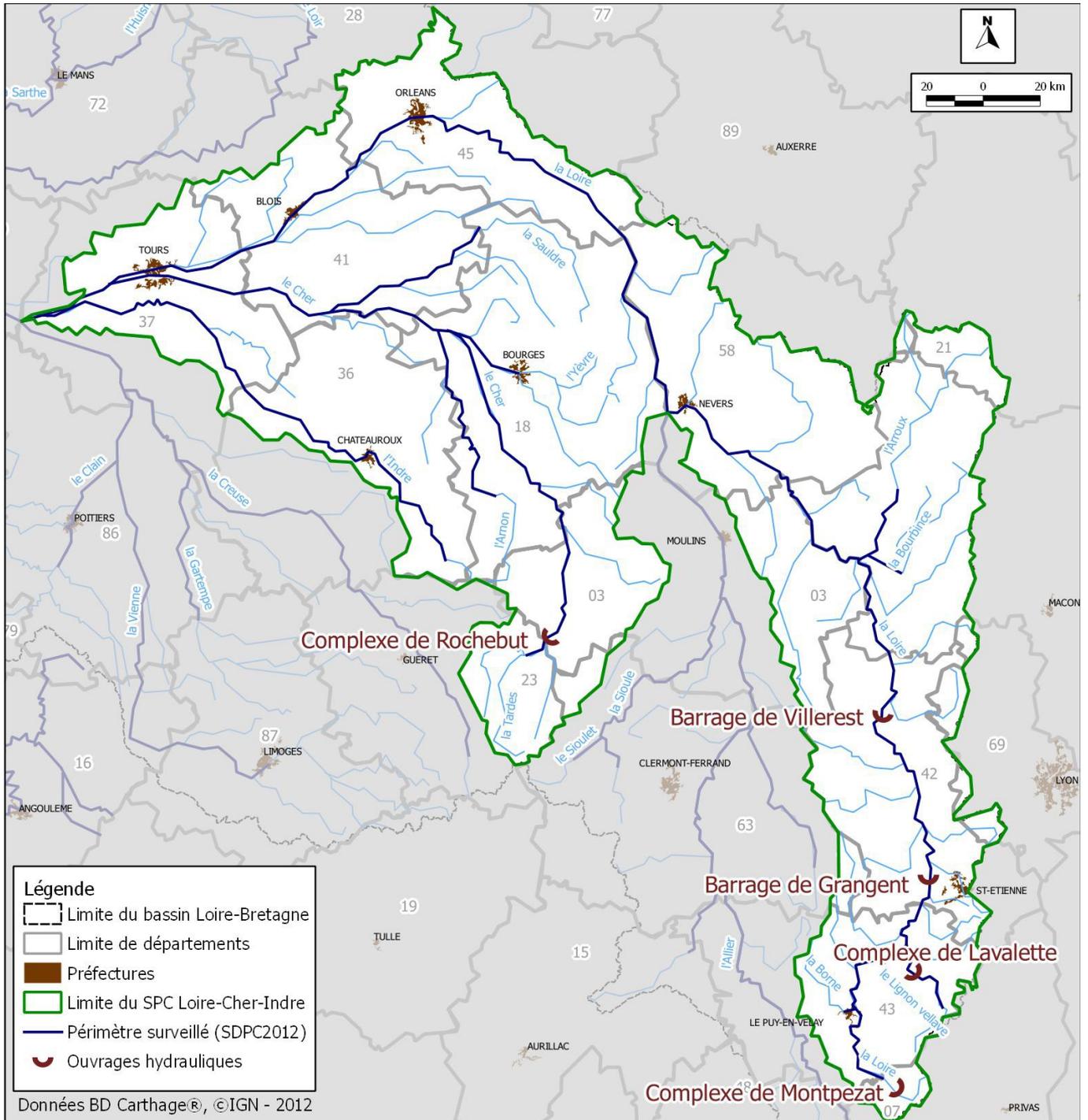


## Annexe 2 – Carte des cours d'eau surveillés par un dispositif local



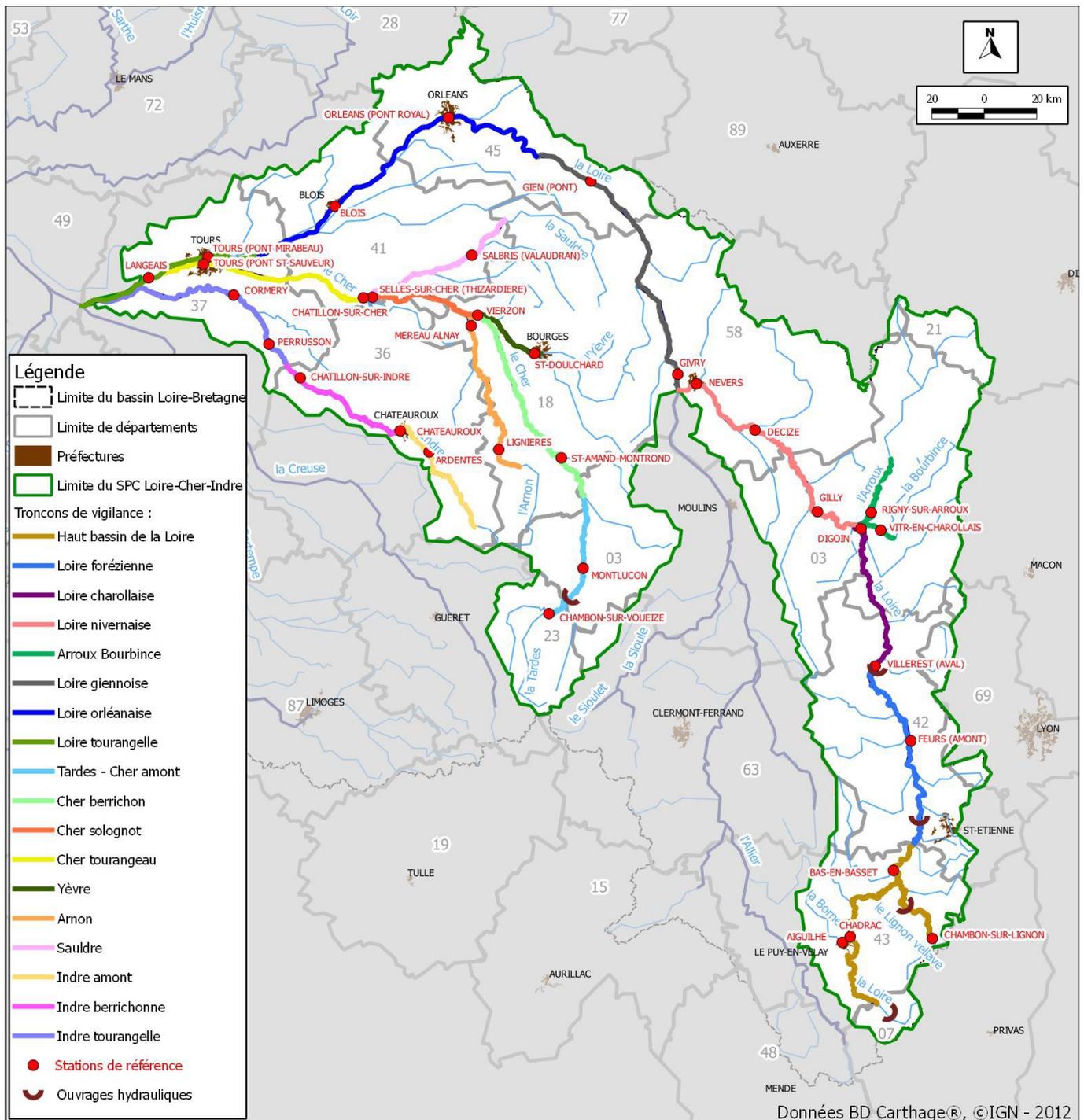


## Annexe 3 – Carte des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

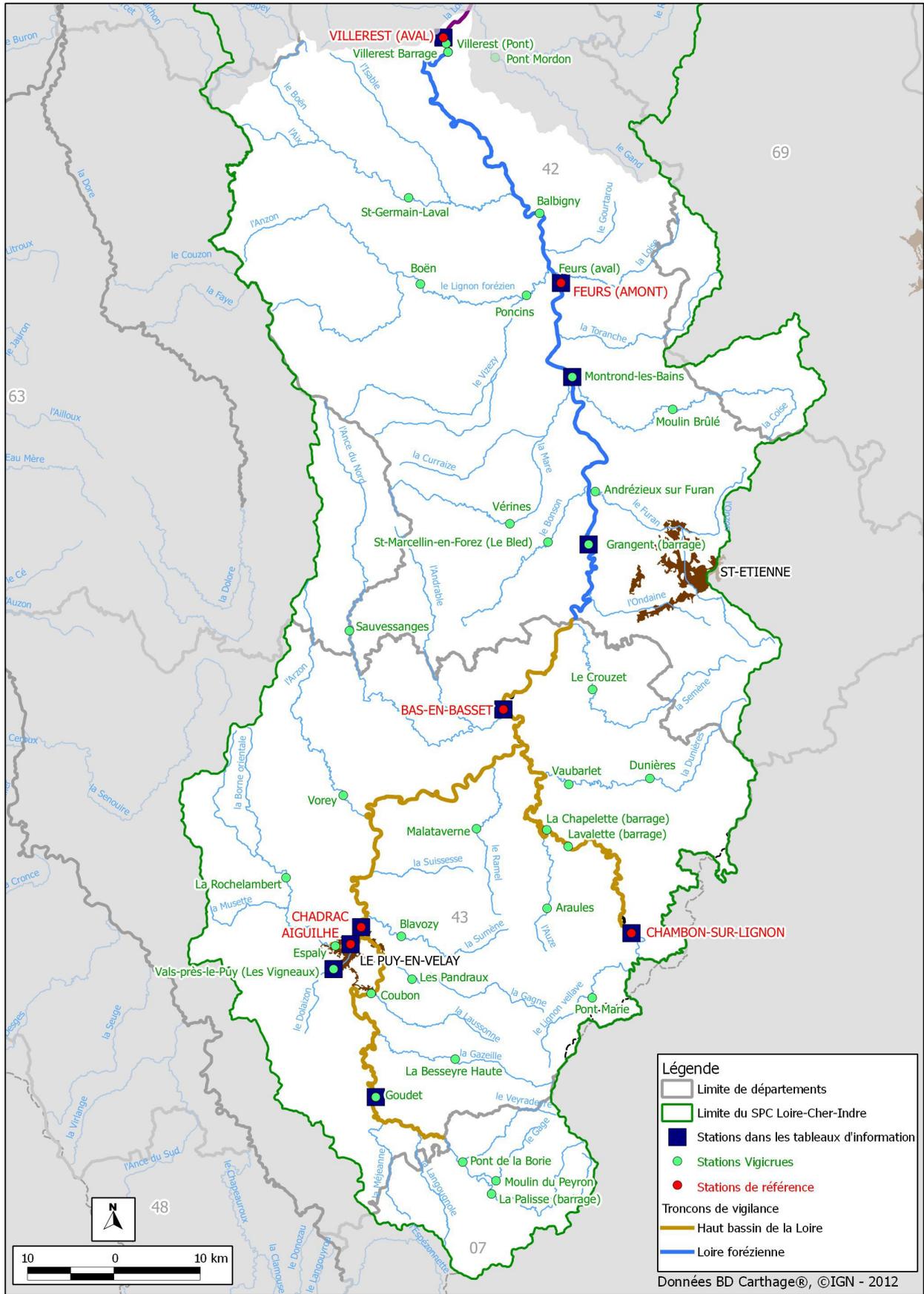




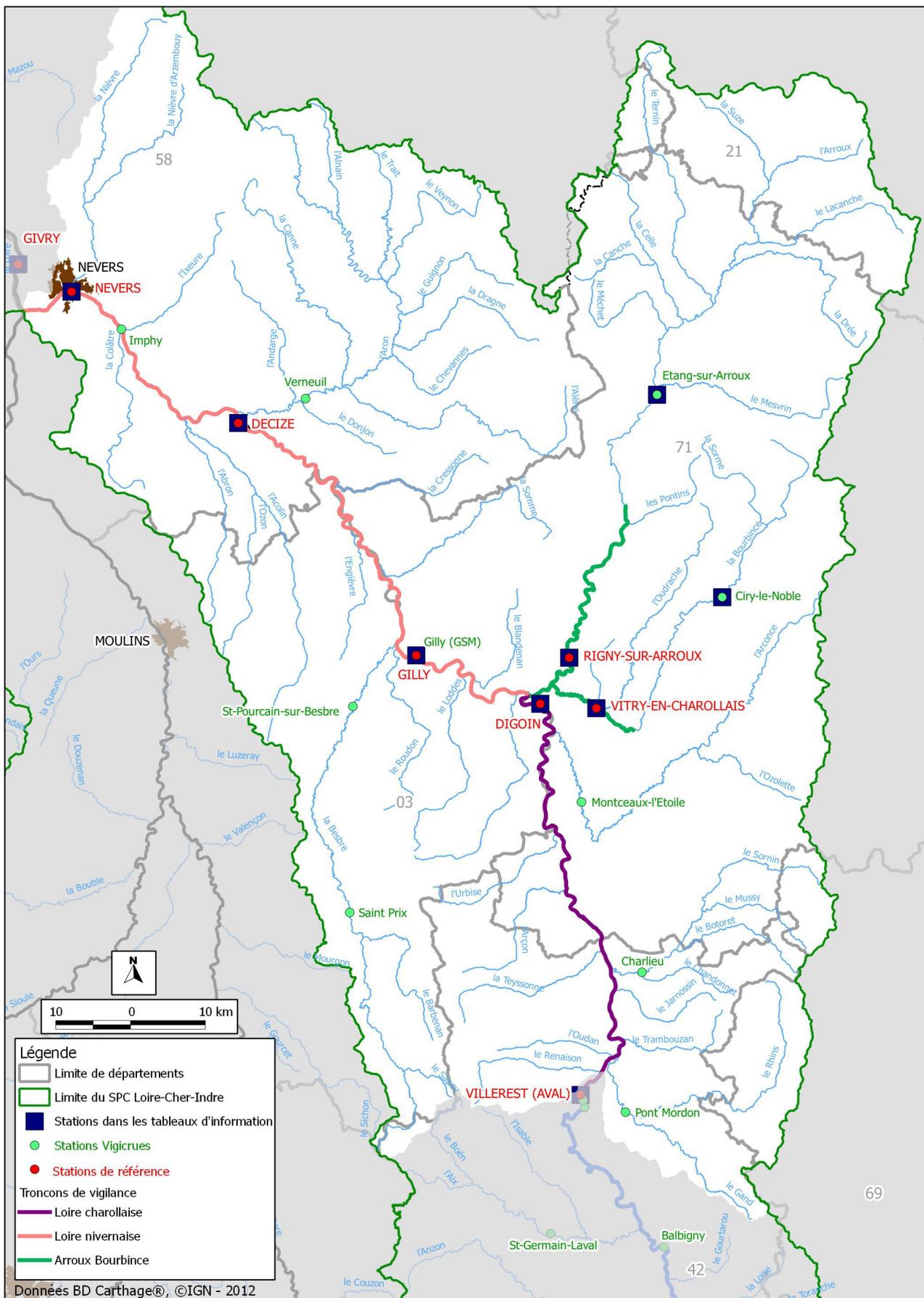
## Annexe 4 – Cartes des tronçons du périmètre surveillé



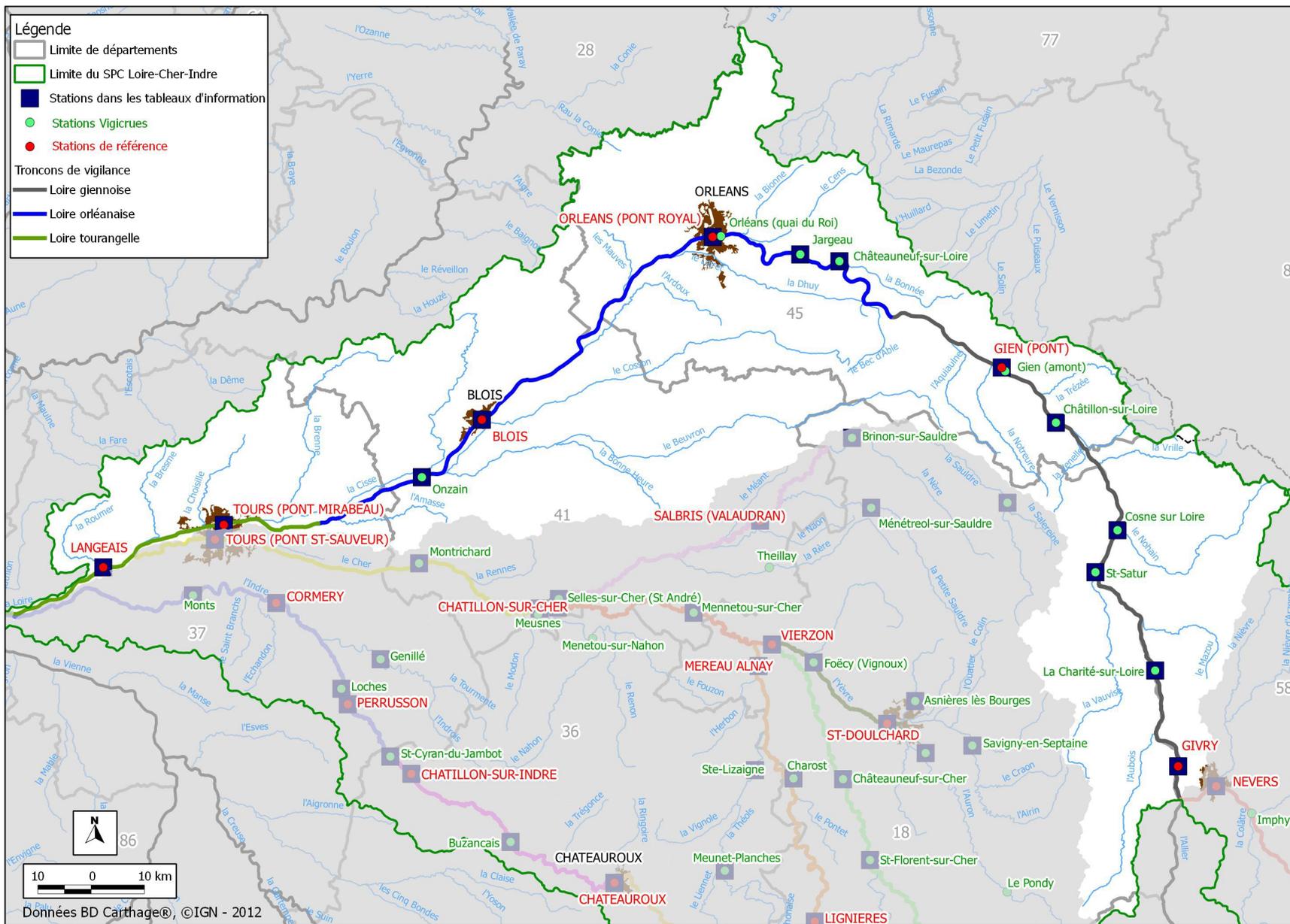
**Vue d'ensemble des 18 tronçons du territoire du SPC Loire-Cher-Indre**



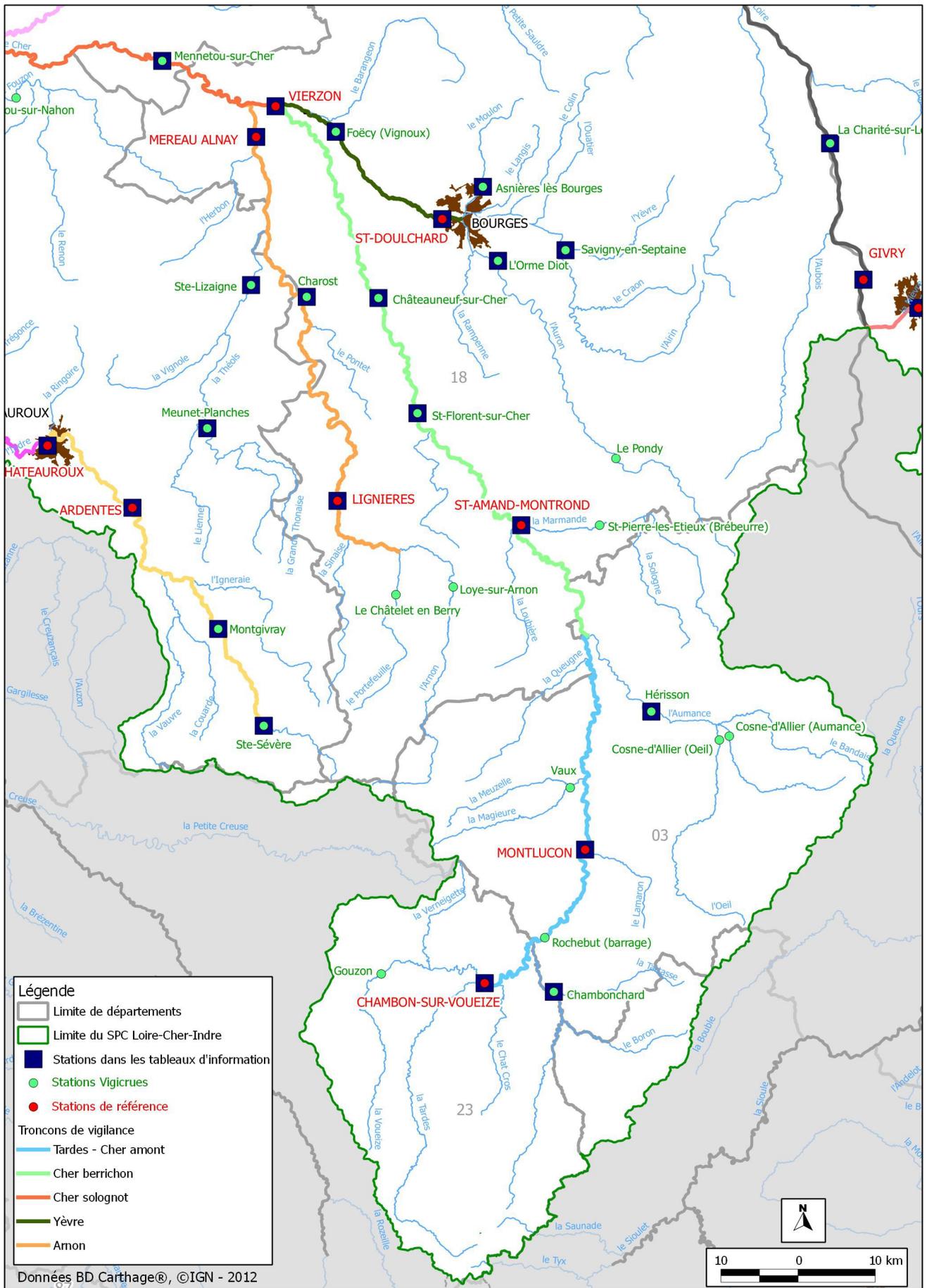
## Loire Amont



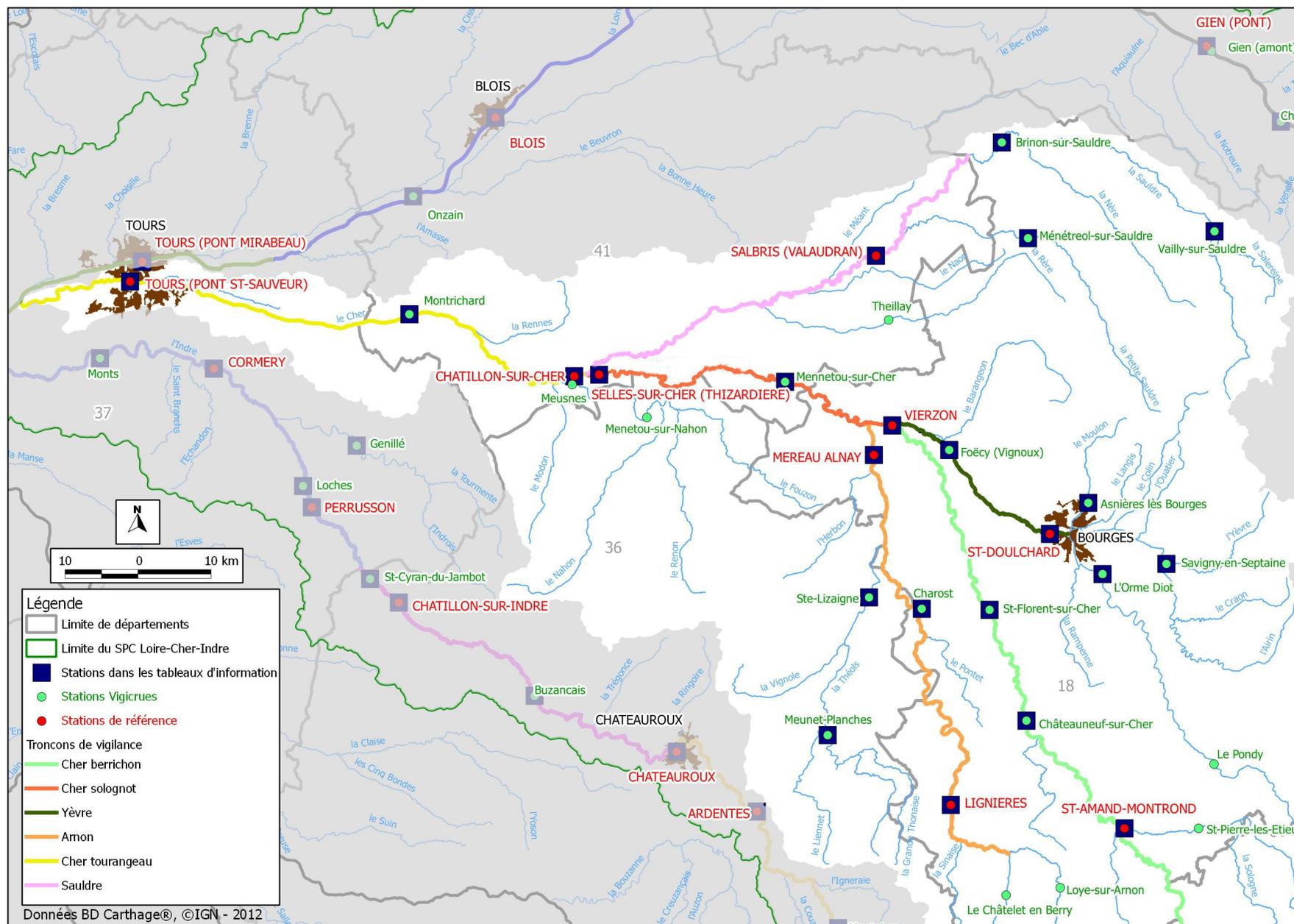
## Loire Bourguignonne



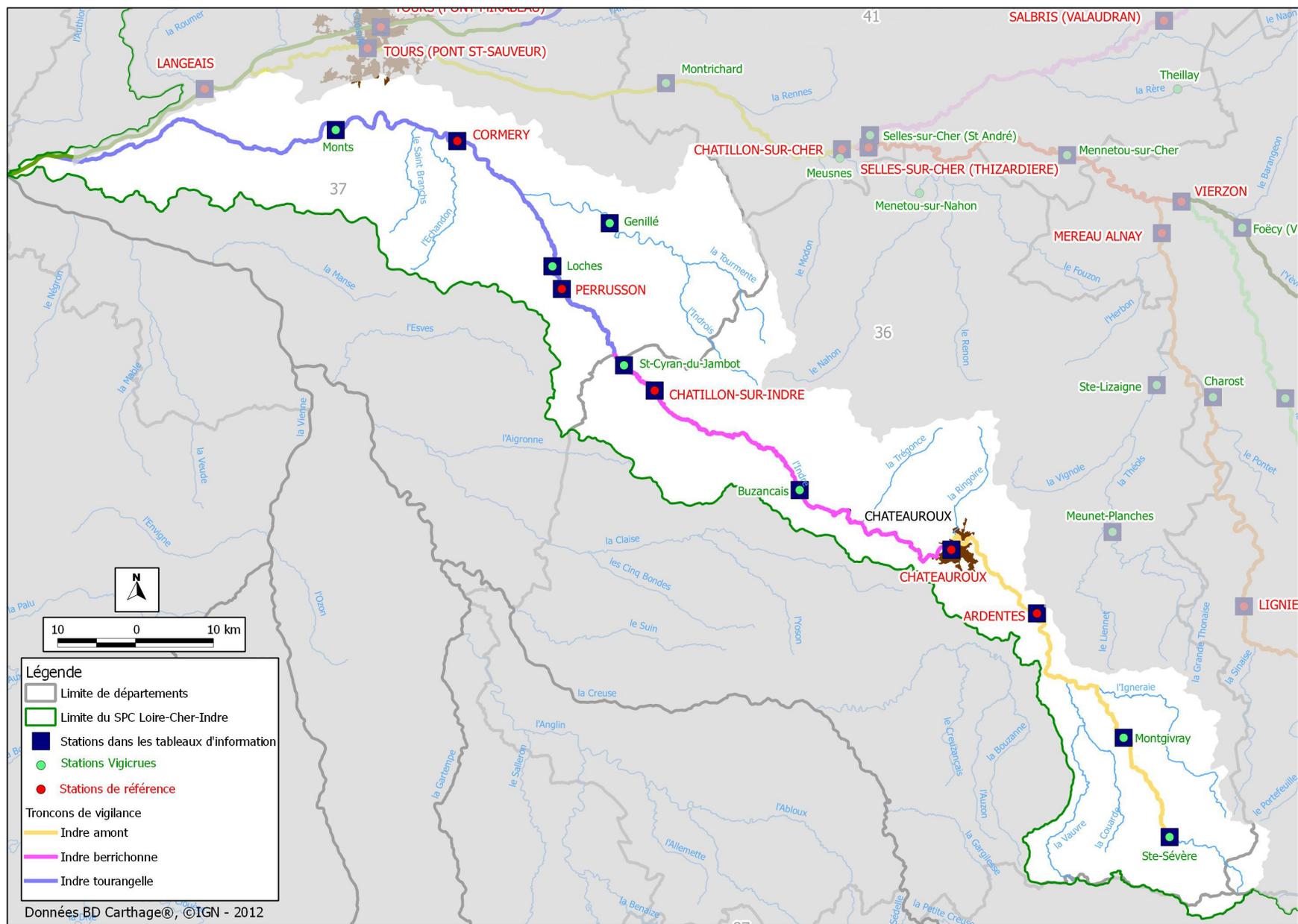
## Loire Moyenne



## Cher Amont



## Cher Aval



## Indre



## Annexe 5 – Liste des stations diffusées dans le bulletin d'information

NB : en caractères italique gras figurent les stations de référence pour le dispositif de vigilance

Station	Tronçon	Rivière	Échéances maximales de prévision
Goudet	Haut bassin de la Loire	Loire	-
<b>Aiguilhe</b>	<b>Haut bassin de la Loire</b>	<b>Borne</b>	<b>Inférieure à 6 heures</b>
Vals près le Puy (Les Vigneaux)	Haut bassin de la Loire	Dolaison	-
<b>Chadrac</b>	<b>Haut bassin de la Loire</b>	<b>Loire</b>	<b>Inférieure à 6 heures</b>
<b>Chambon sur Lignon</b>	<b>Haut bassin de la Loire</b>	<b>Lignon</b>	<b>Inférieure à 3 heures</b>
<b>Bas en Basset</b>	<b>Haut bassin de la Loire</b>	<b>Loire</b>	<b>6 à 12 heures</b>
Bas en Basset	Loire forezienne	Loire	6 à 12 heures
Grangent (barrage)	Loire forezienne	Loire	-
Montrond les Bains	Loire forezienne	Loire	12 à 18 heures
Feurs (amont)	Loire forezienne	Loire	12 à 18 heures
<b>Villerest (aval)</b>	<b>Loire charollaise</b>	<b>Loire</b>	-
<b>Digoin</b>	<b>Loire charollaise</b>	<b>Loire</b>	<b>12 à 18 heures</b>
Etang sur Arroux	Arroux Bourbince	Arroux	12 à 18 heures
<b>Rigny sur Arroux</b>	<b>Arroux Bourbince</b>	<b>Arroux</b>	<b>12 à 18 heures</b>
Ciry le Noble	Arroux Bourbince	Bourbince	-
<b>Vitry en Charollais</b>	<b>Arroux Bourbince</b>	<b>Bourbince</b>	<b>12 à 18 heures</b>
<b>Gilly</b>	<b>Loire nivernaise</b>	<b>Loire</b>	<b>18 à 24 heures</b>
<b>Decize</b>	<b>Loire nivernaise</b>	<b>Loire</b>	<b>24 à 36 heures</b>
<b>Nevers</b>	<b>Loire nivernaise</b>	<b>Loire</b>	<b>24 à 36 heures</b>
<b>Givry</b>	<b>Loire giennoise</b>	<b>Loire</b>	<b>36 à 48 heures</b>
La Charité sur Loire	Loire giennoise	Loire	36 à 48 heures
Saint Satur	Loire giennoise	Loire	36 à 48 heures
Cosne sur Loire	Loire giennoise	Loire	36 à 48 heures
Chatillon sur Loire	Loire giennoise	Loire	48 à 72 heures
<b>Gien (pont)</b>	<b>Loire giennoise</b>	<b>Loire</b>	<b>48 à 72 heures</b>
Châteauneuf sur Loire	Loire orleanaise	Loire	-
Jargeau	Loire orleanaise	Loire	-
<b>Orléans (pont royal)</b>	<b>Loire orleanaise</b>	<b>Loire</b>	<b>48 à 72 heures</b>
<b>Blois</b>	<b>Loire orleanaise</b>	<b>Loire</b>	<b>48 à 72 heures</b>
Onzain	Loire orleanaise	Loire	48 à 72 heures
<b>Tours (pont Mirabeau)</b>	<b>Loire tourangelle</b>	<b>Loire</b>	<b>48 à 72 heures</b>
Chambonchard	Tardes – Cher amont	Cher	6 à 9 heures
<b>Chambon sur Voueize</b>	<b>Tardes – Cher amont</b>	<b>Tardes</b>	<b>6 à 9 heures</b>
<b>Montluçon</b>	<b>Tardes – Cher amont</b>	<b>Cher</b>	<b>9 à 12 heures</b>
Hérisson	Cher berrichon	Aumance	-
<b>Saint Amand Montrond</b>	<b>Cher berrichon</b>	<b>Cher</b>	<b>6 à 12 heures</b>
Châteauneuf sur Cher	Cher berrichon	Cher	12 à 18 heures
Saint Florent sur Cher	Cher berrichon	Cher	18 à 24 heures

Station	Tronçon	Rivière	Échéances maximales de prévision
<b>Vierzon</b>	<b>Cher berrichon</b>	<b>Cher</b>	<b>18 à 24 heures</b>
Savigny en Septaine	Yèvre	Yèvre	-
Asnieres les Bourges	Yèvre	Moulon	-
L'Orme Diot	Yèvre	Auron	-
<b>Saint Doulchard</b>	<b>Yèvre</b>	<b>Yèvre</b>	<b>12 à 18 heures</b>
Foëcy (Vignoux)	Yèvre	Yèvre	-
<b>Lignièrès</b>	<b>Arnon</b>	<b>Arnon</b>	<b>-</b>
Charost	Arnon	Arnon	12 à 18 heures
Meunet Planches	Arnon	Théols	-
Sainte-Lizaigne	Arnon	Théols	-
<b>Méreau-Alnay</b>	<b>Arnon</b>	<b>Arnon</b>	<b>18 à 24 heures</b>
Mennetou sur Cher	Cher solognot	Cher	24 à 36 heures
<b>Selles sur Cher (Thizardière)</b>	<b>Cher solognot</b>	<b>Cher</b>	<b>36 à 48 heures</b>
Vailly sur Sauldre	Sauldre	Grande Sauldre	-
Brinon sur Sauldre	Sauldre	Grande Sauldre	24 à 36 heures
Ménétreol sur Sauldre	Sauldre	Petite Sauldre	-
<b>Salbris (Valaudran)</b>	<b>Sauldre</b>	<b>Sauldre</b>	<b>18 à 24 heures</b>
Châtillon sur Cher	Cher tourangeau	Cher	36 à 48 heures
Montrichard	Cher tourangeau	Cher	36 à 48 heures
<b>Tours (pont Saint-Sauveur)</b>	<b>Cher tourangeau</b>	<b>Cher</b>	<b>48 à 72 heures</b>
<b>Langeais</b>	<b>Loire tourangelle</b>	<b>Loire</b>	<b>48 à 72 heures</b>
Sainte Sévère	Indre amont	Indre	-
Montgivray	Indre amont	Indre	-
<b>Ardentes</b>	<b>Indre amont</b>	<b>Indre</b>	<b>6 à 12 heures</b>
<b>Châteauroux</b>	<b>Indre amont</b>	<b>Indre</b>	<b>12 à 18 heures</b>
Châteauroux	Indre berrichonne	Indre	12 à 18 heures
Buzancais	Indre berrichonne	Indre	24 à 36 heures
Saint Cyran du Jambot	Indre berrichonne	Indre	-
<b>Châtillon sur Indre</b>	<b>Indre berrichonne</b>	<b>Indre</b>	<b>36 à 48 heures</b>
<b>Perrusson</b>	<b>Indre tourangelle</b>	<b>Indre</b>	<b>9 à 12 heures</b>
Loches	Indre tourangelle	Indre	12 à 18 heures
Genillé	Indre tourangelle	Indrois	-
<b>Cormery</b>	<b>Indre tourangelle</b>	<b>Indre</b>	<b>18 à 24 heures</b>
Monts	Indre tourangelle	Indre	-

## Annexe 6 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Communes	Tronçons	Rivière
<b>Département de l'Allier (03)</b>		
AUDES	Tardes - Cher amont	Cher
AVRILLY	Loire charollaise	Loire
BEAULON	Loire nivernaise	Loire
CHASSENARD	Loire charollaise	Loire
COULANGES	Loire nivernaise	Loire
DESERTINES	Tardes - Cher amont	Cher
DIOU	Loire nivernaise	Loire
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	Loire nivernaise	Loire
ESTIVAREILLES	Tardes - Cher amont	Cher
GANNAY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
GARNAT-SUR-ENGIEVRE	Loire nivernaise	Loire
LAVAUT-SAINTE-ANNE	Tardes - Cher amont	Cher
LETELON	Cher berrichon	Cher
LIGNEROLLES	Tardes - Cher amont	Cher
LUNEAU	Loire charollaise	Loire
MAZIRAT	Tardes - Cher amont	Cher
MEAULNE	Cher berrichon	Cher
	Tardes - Cher amont	Cher
MOLINET	Loire charollaise	Loire
	Loire nivernaise	Loire
MONTLUCON	Tardes - Cher amont	Cher
NASSIGNY	Tardes - Cher amont	Cher
PIERREFITTE-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
REUGNY	Tardes - Cher amont	Cher
SAINTE-THERENCE	Tardes - Cher amont	Cher
SAINT-GENEST	Tardes - Cher amont	Cher
SAINT-MARTIN-DES-LAIS	Loire nivernaise	Loire
SAINT-VICTOR	Tardes - Cher amont	Cher
TEILLET-ARGENTY	Tardes - Cher amont	Cher
URCAY	Cher berrichon	Cher
VALLON-EN-SULLY	Tardes - Cher amont	Cher
VAUX	Tardes - Cher amont	Cher
VILLEBRET	Tardes - Cher amont	Cher
<b>Département du Cher (18)</b>		
AINAY-LE-VIEIL	Cher berrichon	Cher
ARGENVIERES	Loire giennoise	Loire
BANNAY	Loire giennoise	Loire
BEFFES	Loire giennoise	Loire
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
BERRY-BOUY	Yèvre	Yèvre
BOULLERET	Loire giennoise	Loire
BOURGES	Yèvre	Yèvre
BOUZAIS	Cher berrichon	Cher
BRINAY	Cher berrichon	Cher
BRUERE-ALLICHAMPS	Cher berrichon	Cher

Communes	Tronçons	Rivière
CHAROST	Arnon	Arnon
CHATEAUNEUF-SUR-CHER	Cher berrichon	Cher
CHERY	Arnon	Arnon
CHEZAL-BENOIT	Arnon	Arnon
COLOMBIERS	Cher berrichon	Cher
CORQUOY	Cher berrichon	Cher
COUARGUES	Loire giennoise	Loire
COURS-LES-BARRES	Loire giennoise	Loire
COUST	Cher berrichon	Cher
CREZANCAY-SUR-CHER	Cher berrichon	Cher
CUFFY	Loire giennoise	Loire
DREVANT	Cher berrichon	Cher
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	Tardes - Cher amont	Cher
FARGES-ALLICHAMPS	Cher berrichon	Cher
FOECY	Cher berrichon	Cher
	Yèvre	Yèvre
HERRY	Loire giennoise	Loire
IDS-SAINT-ROCH	Arnon	Arnon
JOUET-SUR-L'AUBOIS	Loire giennoise	Loire
LA CELLE-CONDE	Arnon	Arnon
LA CHAPELLE-MONTLINARD	Loire giennoise	Loire
LA GROUTTE	Cher berrichon	Cher
LA PERCHE	Cher berrichon	Cher
LAPAN	Cher berrichon	Cher
LAZENAY	Arnon	Arnon
LERE	Loire giennoise	Loire
LIGNIERES	Arnon	Arnon
LUNERY	Cher berrichon	Cher
LURY-SUR-ARNON	Arnon	Arnon
MAREUIL-SUR-ARNON	Arnon	Arnon
MARMAGNE	Yèvre	Yèvre
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	Loire giennoise	Loire
MASSAY	Arnon	Arnon
MEHUN-SUR-YEVRE	Yèvre	Yèvre
MENETREOL-SOUS-SANCERRE	Loire giennoise	Loire
MEREAU	Arnon	Arnon
	Cher solognot	Cher
MERY-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
NOZIERES	Cher berrichon	Cher
ORVAL	Cher berrichon	Cher
PLOU	Arnon	Arnon
POISIEUX	Arnon	Arnon
PREUILLY	Cher berrichon	Cher
QUINCY	Cher berrichon	Cher
SAINT-AMAND-MONTROND	Cher berrichon	Cher
SAINT-AMBROIX	Arnon	Arnon

Communes	Tronçons	Rivière
SAINT-BAUDEL	Arnon	Arnon
SAINT-BOUIZE	Loire giennoise	Loire
SAINT-CAPRAIS	Cher berrichon	Cher
SAINT-DOULCHARD	Yèvre	Yèvre
SAINT-FLORENT-SUR-CHER	Cher berrichon	Cher
SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX	Cher berrichon	Cher
SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	Cher solognot	Cher
SAINT-HILAIRE-DE-COURT	Arnon	Arnon
	Cher solognot	Cher
SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES	Arnon	Arnon
SAINT-LEGER-LE-PETIT	Loire giennoise	Loire
SAINT-LOUP-DES-CHAUMES	Cher berrichon	Cher
SAINT-SATUR	Loire giennoise	Loire
SAINTE-THORETTE	Cher berrichon	Cher
SANCERRE	Loire giennoise	Loire
SAUGY	Arnon	Arnon
SURY-PRES-LERE	Loire giennoise	Loire
THAUVENAY	Loire giennoise	Loire
THENIOUX	Cher solognot	Cher
TOUCHAY	Arnon	Arnon
VALLENAY	Cher berrichon	Cher
VENESMES	Cher berrichon	Cher
VIERZON	Arnon	Arnon
	Cher berrichon	Cher
	Cher solognot	Cher
	Yèvre	Yèvre
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Yèvre	Yèvre
VILLECELIN	Arnon	Arnon
VILLENEUVE-SUR-CHER	Cher berrichon	Cher
<b>Département de la Creuse (23)</b>		
BUDELIERE	Tardes - Cher amont	Tardes
CHAMBON-SUR-VOUEIZE	Tardes - Cher amont	Tardes
EVAUX-LES-BAINS	Tardes - Cher amont	Tardes
<b>Département de l'Indre (36)</b>		
ARDENTES	Indre amont	Indre
BRIANTES	Indre amont	Indre
BUZANCAIS	Indre berrichonne	Indre
CHABRIS	Cher solognot	Cher
CHATEAUROUX	Indre amont	Indre
CHATILLON-SUR-INDRE	Indre berrichonne	Indre
CLION	Indre berrichonne	Indre
DEOLS	Indre amont	Indre
ETRECHET	Indre amont	Indre
FLERE-LA-RIVIERE	Indre berrichonne	Indre
JEU-LES-BOIS	Indre amont	Indre
LA CHAPELLE-ORTHEMALE	Indre berrichonne	Indre
LA CHATRE	Indre amont	Indre
LACS	Indre amont	Indre
LE POINCONNET	Indre amont	Indre
LE TRANGER	Indre berrichonne	Indre

Communes	Tronçons	Rivière
MERS-SUR-INDRE	Indre amont	Indre
MIGNY	Arnon	Arnon
MONTGIVRAY	Indre amont	Indre
MONTIPOURET	Indre amont	Indre
NIHERNE	Indre berrichonne	Indre
NOHANT-VIC	Indre amont	Indre
PALLUAU-SUR-INDRE	Indre berrichonne	Indre
POULIGNY-NOTRE-DAME	Indre amont	Indre
POULIGNY-SAINT-MARTIN	Indre amont	Indre
REUILLY	Arnon	Arnon
SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT	Indre berrichonne	Indre
SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE	Indre amont	Indre
SAINT-GENOU	Indre berrichonne	Indre
SAINT-GEORGES-SUR-ARNON	Arnon	Arnon
SAINT-MAUR	Indre berrichonne	Indre
SEGRY	Arnon	Arnon
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Indre berrichonne	Indre
VILLEGOUIN	Indre berrichonne	Indre
<b>Département de l'Indre-et-Loire (37)</b>		
AMBOISE	Loire orléanaise	Loire
ARTANNES-SUR-INDRE	Indre tourangelle	Indre
ATHEE-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
AVOINE	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
AZAY-LE-RIDEAU	Indre tourangelle	Indre
AZAY-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
AZAY-SUR-INDRE	Indre tourangelle	Indre
BALLAN-MIRE	Cher tourangeau	Cher
BEAULIEU-LES-LOCHES	Indre tourangelle	Indre
BEAUMONT-EN-VERON	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
BERTHENAY	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
BLERE	Cher tourangeau	Cher
BOURGUEIL	Loire tourangelle	Loire
BREHEMONT	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
BRIDORE	Indre tourangelle	Indre
CANDES-SAINT-MARTIN	Loire tourangelle	Loire
CANGEY	Loire orléanaise	Loire
CHAMBOURG-SUR-INDRE	Indre tourangelle	Indre
CHARGE	Loire orléanaise	Loire
CHEILLE	Indre tourangelle	Indre
CHENONCEAUX	Cher tourangeau	Cher
CHISSEAUX	Cher tourangeau	Cher
CHOUZE-SUR-LOIRE	Loire tourangelle	Loire
CINQ-MARS-LA-PILE	Loire tourangelle	Loire
CIVRAY-DE-TOURAINNE	Cher tourangeau	Cher
CORMERY	Indre tourangelle	Indre
COURCAY	Indre tourangelle	Indre
DIERRE	Cher tourangeau	Cher

Communes	Tronçons	Rivière
ESVRES	Indre tourangelle	Indre
FONDETTES	Loire tourangelle	Loire
FRANCUEIL	Cher tourangeau	Cher
HUISMES	Indre tourangelle	Indre
HUISMES	Loire tourangelle	Loire
INGRANDES-DE-TOURAINES	Loire tourangelle	Loire
JOUE-LES-TOURS	Cher tourangeau	Cher
LA CHAPELLE-AUX-NAUX	Loire tourangelle	Loire
LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
LA CROIX-EN-TOURAINES	Cher tourangeau	Cher
LA RICHE	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
LA VILLE-AUX-DAMES	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
LANGEAIS	Loire tourangelle	Loire
LARCAY	Cher tourangeau	Cher
LIGNIERES-DE-TOURAINES	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
LIMERAY	Loire orléanaise	Loire
LOCHES	Indre tourangelle	Indre
LUSSAULT-SUR-LOIRE	Loire tourangelle	Loire
LUYNES	Loire tourangelle	Loire
MONTBAZON	Indre tourangelle	Indre
MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
MONTS	Indre tourangelle	Indre
MOSNES	Loire orléanaise	Loire
NAZELLES-NEGRON	Loire orléanaise	Loire
NOIZAY	Loire tourangelle	Loire
PERRUSSON	Indre tourangelle	Indre
POCE-SUR-CISSE	Loire orléanaise	Loire
PONT-DE-RUAN	Indre tourangelle	Indre
REIGNAC-SUR-INDRE	Indre tourangelle	Indre
RESTIGNE	Loire tourangelle	Loire
RIGNY-USSE	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
RIVARENNES	Indre tourangelle	Indre
ROCHECORBON	Loire tourangelle	Loire
SACHE	Indre tourangelle	Indre
SAINT-AVERTIN	Cher tourangeau	Cher
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Loire tourangelle	Loire
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	Loire tourangelle	Loire
SAINT-GENOUPH	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
SAINT-HIPPOLYTE	Indre tourangelle	Indre
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN	Indre tourangelle	Indre
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	Cher tourangeau	Cher
SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE	Loire tourangelle	Loire
SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	Loire tourangelle	Loire

Communes	Tronçons	Rivière
SAINT-PATRICE	Loire tourangelle	Loire
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
SAVIGNY-EN-VERON	Loire tourangelle	Loire
SAVONNIERES	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
TOURS	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
TRUYES	Indre tourangelle	Indre
VALLERES	Loire tourangelle	Loire
VEIGNE	Indre tourangelle	Indre
VERETZ	Cher tourangeau	Cher
VERNEUIL-SUR-INDRE	Indre tourangelle	Indre
VERNOU-SUR-BRENNE	Loire tourangelle	Loire
VILLANDRY	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
VOUVRAY	Loire tourangelle	Loire
Département du Loir-et-Cher (41)		
ANGE	Cher tourangeau	Cher
AVARAY	Loire orléanaise	Loire
BILLY	Sauldre	Sauldre
BLOIS	Loire orléanaise	Loire
BOURRE	Cher tourangeau	Cher
CANDE-SUR-BEUVRON	Loire orléanaise	Loire
CHAILLES	Loire orléanaise	Loire
CHATILLON-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
	Sauldre	Sauldre
CHATRES-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
CHAUMONT-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
CHISSAY-EN-TOURAINES	Cher tourangeau	Cher
CHOUZY-SUR-CISSE	Loire orléanaise	Loire
COUFFY	Cher tourangeau	Cher
COURBOUZON	Loire orléanaise	Loire
COUR-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
FAVEROLLES-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
GIEVRES	Cher solognot	Cher
	Sauldre	Sauldre
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Cher solognot	Cher
LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR	Loire orléanaise	Loire
LA FERTE-IMBAULT	Sauldre	Sauldre
LANGON	Cher solognot	Cher
LESTIOU	Loire orléanaise	Loire
LOREUX	Sauldre	Sauldre
MARAY	Cher solognot	Cher
MAREUIL-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
MASLIVES	Loire orléanaise	Loire
MENARS	Loire orléanaise	Loire
MENNETOU-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
MER	Loire orléanaise	Loire
MEUSNES	Cher tourangeau	Cher
MONTEAUX	Loire orléanaise	Loire

Communes	Tronçons	Rivière
MONTHOU-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
MONTLIVAUT	Loire orléanaise	Loire
MONTRICHARD	Cher tourangeau	Cher
MUIDES-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
NOYERS-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
ONZAIN	Loire orléanaise	Loire
PIERREFITTE-SUR-SAULDRE	Sauldre	Sauldre
POUILLE	Cher tourangeau	Cher
PRUNIERS-EN-SOLOGNE	Sauldre	Sauldre
RILLY-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
ROMORANTIN-LANTHENAY	Sauldre	Sauldre
SAINT-AIGNAN	Cher tourangeau	Cher
SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	Loire orléanaise	Loire
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
SAINT-DYE-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
SAINT-GERVAIS-LA-FORET	Loire orléanaise	Loire
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	Cher tourangeau	Cher
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
SAINT-LAURENT-NOUAN	Loire orléanaise	Loire
SAINT-LOUP	Cher solognot	Cher
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	Cher tourangeau	Cher
SALBRIS	Sauldre	Sauldre
SEIGY	Cher tourangeau	Cher
SELLES-SAINT-DENIS	Sauldre	Sauldre
SELLES-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
	Sauldre	Sauldre
SOUESMES	Sauldre	Sauldre
SUEVRES	Loire orléanaise	Loire
THESEE	Cher tourangeau	Cher
VALAIRE	Loire orléanaise	Loire
VEUVES	Loire orléanaise	Loire
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
	Sauldre	Sauldre
VILLEHERVIERS	Sauldre	Sauldre
VINEUIL	Loire orléanaise	Loire
<b>Département de la Loire (42)</b>		
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Loire forézienne	Loire
BALBIGNY	Loire forézienne	Loire
BOISSET-LES-MONTROND	Loire forézienne	Loire
BONSON	Loire forézienne	Loire
BRIENNON	Loire charollaise	Loire
BULLY	Loire forézienne	Loire
CALOIRE	Loire forézienne	Loire
CHALAIN-LE-COMTAL	Loire forézienne	Loire
CHAMBEON	Loire forézienne	Loire
CHAMBLES	Loire forézienne	Loire
CIVENS	Loire forézienne	Loire
CLEPPE	Loire forézienne	Loire
COMMELLE-VERNAY	Loire charollaise	Loire
CORDELLE	Loire forézienne	Loire

Communes	Tronçons	Rivière
CRAINTILLEUX	Loire forézienne	Loire
CUZIEU	Loire forézienne	Loire
DANCE	Loire forézienne	Loire
EPERCIEUX-SAINT-PAUL	Loire forézienne	Loire
FEURS	Loire forézienne	Loire
LE COTEAU	Loire charollaise	Loire
MABLY	Loire charollaise	Loire
MAGNEUX-HAUTE-RIVE	Loire forézienne	Loire
MARCLOPT	Loire forézienne	Loire
MIZERIEUX	Loire forézienne	Loire
MONTROND-LES-BAINS	Loire forézienne	Loire
NERVIEUX	Loire forézienne	Loire
PERREUX	Loire charollaise	Loire
PINAY	Loire forézienne	Loire
PONCINS	Loire forézienne	Loire
POUILLY-SOUS-CHARLIEU	Loire charollaise	Loire
RIVAS	Loire forézienne	Loire
ROANNE	Loire charollaise	Loire
SAINT-CYPRIEN	Loire forézienne	Loire
SAINT-ETIENNE	Loire forézienne	Loire
SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE	Loire forézienne	Loire
SAINT-JEAN-SAINT-MAURICE-SUR-LOIRE	Loire forézienne	Loire
SAINT-JODARD	Loire forézienne	Loire
SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Loire forézienne	Loire
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE	Loire forézienne	Loire
SAINT-MARCEL-DE-FELINES	Loire forézienne	Loire
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	Loire forézienne	Loire
SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	Loire charollaise	Loire
SAINT-PAUL-DE-VEZELIN	Loire forézienne	Loire
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	Loire forézienne	Loire
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	Loire charollaise	Loire
SAINT-PRIEST-LA-ROCHE	Loire forézienne	Loire
UNIAS	Loire forézienne	Loire
UNIEUX	Loire forézienne	Loire
VEAUCHE	Loire forézienne	Loire
VEAUCHETTE	Loire forézienne	Loire
VILLEREST	Loire charollaise	Loire
VOUGY	Loire charollaise	Loire
<b>Département de la Haute-Loire (43)</b>		
AIGUILHE	Haut bassin de la Loire	Borne
ARLEMPDES	Haut bassin de la Loire	Loire
ARSAC-EN-VELAY	Haut bassin de la Loire	Loire
AUREC-SUR-LOIRE	Haut bassin de la Loire	Loire
BAS-EN-BASSET	Haut bassin de la Loire	Loire
BEAULIEU	Haut bassin de la Loire	Loire
BEAUX	Haut bassin de la Loire	Loire
BEAUZAC	Haut bassin de la Loire	Loire
BLANZAC	Haut bassin de la Loire	Loire
BRIVES-CHARENSAC	Haut bassin de la Loire	Borne

Communes	Tronçons	Rivière
		Loire
CHADRAC	Haut bassin de la Loire	Borne
CHADRON	Haut bassin de la Loire	Loire
CHAMALIERES-SUR-LOIRE	Haut bassin de la Loire	Loire
CHASPINHAC	Haut bassin de la Loire	Loire
CHENERELLES	Haut bassin de la Loire	Lignon
COUBON	Haut bassin de la Loire	Loire
CUSSAC-SUR-LOIRE	Haut bassin de la Loire	Loire
ESPALY-SAINT-MARCEL	Haut bassin de la Loire	Borne
GOUDET	Haut bassin de la Loire	Loire
GRAZAC	Haut bassin de la Loire	Lignon
LA CHAPELLE-D'AUREC	Haut bassin de la Loire	Loire
LAFARRE	Haut bassin de la Loire	Loire
LAPTE	Haut bassin de la Loire	Lignon
LAVOUTE-SUR-LOIRE	Haut bassin de la Loire	Loire
LE BRIGNON	Haut bassin de la Loire	Loire
LE CHAMBON-SUR-LIGNON	Haut bassin de la Loire	Lignon
LE MONTEIL	Haut bassin de la Loire	Loire
LE PUY-EN-VELAY	Haut bassin de la Loire	Borne Loire
LES VILLETES	Haut bassin de la Loire	Lignon
MALVALETTE	Haut bassin de la Loire	Loire
MAZET-SAINT-VOY	Haut bassin de la Loire	Lignon
MONISTROL-SUR-LOIRE	Haut bassin de la Loire	Lignon Loire
POLIGNAC	Haut bassin de la Loire	Borne Loire
RETOURNAC	Haut bassin de la Loire	Loire
ROCHE-EN-REGNIER	Haut bassin de la Loire	Loire
SAINT-GERMAIN-LAPRADE	Haut bassin de la Loire	Loire
SAINT-JEURES	Haut bassin de la Loire	Lignon
SAINT-MARTIN-DE-FUGERES	Haut bassin de la Loire	Loire
SAINT-AURICE-DE-LIGNON	Haut bassin de la Loire	Lignon Loire
SAINT-VINCENT	Haut bassin de la Loire	Loire
SALETTES	Haut bassin de la Loire	Loire
SOLIGNAC-SUR-LOIRE	Haut bassin de la Loire	Loire
TENCE	Haut bassin de la Loire	Lignon
VIELPRAT	Haut bassin de la Loire	Loire
VOREY	Haut bassin de la Loire	Loire
YSSINGEAUX	Haut bassin de la Loire	Lignon
<b>Département du Loiret (45)</b>		
BAULE	Loire orléanaise	Loire
BEAUGENCY	Loire orléanaise	Loire
BEAULIEU-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
BONNEE	Loire giennoise	Loire
BONNY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
BOU	Loire orléanaise	Loire
BRAY-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
BRIARE	Loire giennoise	Loire
CHAINGY	Loire orléanaise	Loire

Communes	Tronçons	Rivière
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
CHATILLON-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
CHECY	Loire orléanaise	Loire
CLERY-SAINT-ANDRE	Loire orléanaise	Loire
COMBLEUX	Loire orléanaise	Loire
DAMPIERRE-EN-BURLY	Loire giennoise	Loire
DARVOY	Loire orléanaise	Loire
DRY	Loire orléanaise	Loire
FEROLLES	Loire orléanaise	Loire
GERMIGNY-DES-PRES	Loire orléanaise	Loire
GIEN	Loire giennoise	Loire
GUILLY	Loire orléanaise	Loire
JARGEAU	Loire orléanaise	Loire
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	Loire orléanaise	Loire
LAILLY-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
LES BORDES	Loire giennoise	Loire
LION-EN-SULLIAS	Loire giennoise	Loire
MARCILLY-EN-VILLETTE	Loire orléanaise	Loire
MARDIE	Loire orléanaise	Loire
MAREAU-AUX-PRES	Loire orléanaise	Loire
MEUNG-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
NEUVY-EN-SULLIAS	Loire orléanaise	Loire
NEVOY	Loire giennoise	Loire
OLIVET	Loire orléanaise	Loire
ORLEANS	Loire orléanaise	Loire
OUSSON-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
OUVROUER-LES-CHAMPS	Loire orléanaise	Loire
OUZOUER-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
POILLY-LEZ-GIEN	Loire giennoise	Loire
SAINT-AIGNAN-DES-GUES	Loire orléanaise	Loire
SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	Loire giennoise	Loire
SAINT-AY	Loire orléanaise	Loire
SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
SAINT-CYR-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	Loire orléanaise	Loire
SAINT-DENIS-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
SAINT-GONDON	Loire giennoise	Loire
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	Loire orléanaise	Loire
SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Loire orléanaise	Loire
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Loire orléanaise	Loire
SAINT-JEAN-LE-BLANC	Loire orléanaise	Loire
SAINT-MARTIN-D'ABBAT	Loire orléanaise	Loire
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	Loire giennoise	Loire
SAINT-PERE-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	Loire orléanaise	Loire
SANDILLON	Loire orléanaise	Loire
SIGLOY	Loire orléanaise	Loire
SULLY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
TAVERS	Loire orléanaise	Loire

Communes	Tronçons	Rivière
TIGY	Loire orléanaise	Loire
VIENNE-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
Département de la Nièvre (58)		
AVRIL-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
BEARD	Loire nivernaise	Loire
CHALLUY	Loire nivernaise	Loire
CHARRIN	Loire nivernaise	Loire
CHEVENON	Loire nivernaise	Loire
COSNE-COURS-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
COSSAYE	Loire nivernaise	Loire
DECIZE	Loire nivernaise	Loire
DEVAY	Loire nivernaise	Loire
DRUY-PARIGNY	Loire nivernaise	Loire
FLEURY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
FOURCHAMBAULT	Loire giennoise	Loire
GARCHIZY	Loire giennoise	Loire
GERMIGNY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
GIMOUILLE	Loire nivernaise	Loire
IMPHY	Loire nivernaise	Loire
LA CELLE-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
LA CHARITE-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
LA MARCHE	Loire giennoise	Loire
LAMENAY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
LUTHENAY-UXELOUP	Loire nivernaise	Loire
MARZY	Loire giennoise	Loire
	Loire nivernaise	Loire
MESVES-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
MYENNES	Loire giennoise	Loire
NEUVY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
NEVERS	Loire nivernaise	Loire
POUILLY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
SAINT-ELOI	Loire nivernaise	Loire
SAINT-HILAIRE-FONTAINE	Loire nivernaise	Loire
SAINT-LEGER-DES-VIGNES	Loire nivernaise	Loire
SAINT-OUEN-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
SAUVIGNY-LES-BOIS	Loire nivernaise	Loire
SERMOISE-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
SOUGY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire

Communes	Tronçons	Rivière
TRACY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
TRONSANGES	Loire giennoise	Loire
Département de la Saône-et-Loire (71)		
ARTAIX	Loire charollaise	Loire
BAUGY	Loire charollaise	Loire
BOURBON-LANCY	Loire nivernaise	Loire
BOURG-LE-COMTE	Loire charollaise	Loire
CHAMBILLY	Loire charollaise	Loire
CRONAT	Loire nivernaise	Loire
DIGOIN	Arroux Bourbince	Arroux Bourbince
	Loire charollaise	Loire
GILLY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
GUEUGNON	Arroux Bourbince	Arroux
IGUERANDE	Loire charollaise	Loire
LA MOTTE-SAINT-JEAN	Arroux Bourbince	Arroux
	Loire nivernaise	Loire
LESME	Loire nivernaise	Loire
L'HOPITAL-LE-MERCIER	Loire charollaise	Loire
MARCIGNY	Loire charollaise	Loire
MELAY	Loire charollaise	Loire
MONTMORT	Arroux Bourbince	Arroux
PARAY-LE-MONIAL	Arroux Bourbince	Bourbince
PERRIGNY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
RIGNY-SUR-ARROUX	Arroux Bourbince	Arroux
SAINT-AGNAN	Loire nivernaise	Loire
SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
SAINT-LEGER-LES-PARAY	Arroux Bourbince	Bourbince
SAINT-MARTIN-DU-LAC	Loire charollaise	Loire
SAINT-YAN	Loire charollaise	Loire
TOULON-SUR-ARROUX	Arroux Bourbince	Arroux
UXEAU	Arroux Bourbince	Arroux
VARENNE-SAINT-GERMAIN	Loire charollaise	Loire
VENDENESSE-SUR-ARROUX	Arroux Bourbince	Arroux
VINDECY	Loire charollaise	Loire
VITRY-EN-CHAROLLAIS	Arroux Bourbince	Bourbince

## Annexe 7 – Tableaux par tronçon des niveaux de vigilance aux stations de référence

HAUT-BASSIN DE LA LOIRE (Loire, Borne, Lignon-du-Velay)			STATIONS DE REFERENCE											
Vigilance	Définition et conséquences attendues		CHADRAC (Loire)		AIGUILHE (Borne)		CHAMBON (Lignon)		BAS-EN-BASSET (Loire)					
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>				
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		21 sept 1980	(1800 m <sup>3</sup> /s)	NON-DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>		NON-DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>		17 oct 1846	7,10 m				
									21 sept 1980	6,06 m				
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		2 nov 2008	7,60 m	NON-DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>		NON-DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>		2 nov 2008	5,10 m				
			13 nov 1996	(1100 m <sup>3</sup> /s)					2 déc 2003	200 m <sup>3</sup> /s	21 sept 1980	(750 m <sup>3</sup> /s)	13 nov 1996	4,28 m
			2 déc 2003	6,25 m					2 nov 2008	160 m <sup>3</sup> /s	13 nov 1996	4,15m	2 déc 2003	3,64 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>				31 oct 2010	(2,55 m)								
			5 nov 2011	5,40 m			2 nov 2008	3,33 m	25 nov 2002	2,13 m				
			25 nov 2002	4,76 m			2 déc 2003	3,27 m	5 nov 2011	1,30 m				
			31 oct 2010	3,45 m			24 nov 2002	2,44 m	1 <sup>er</sup> nov 2010	1,14 m				
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise  <i>Situation normale.</i>		1 <sup>er</sup> mai 2013	3,21 m	25 nov 2002	(2,00 m)			1 <sup>er</sup> mai 2013	1,02 m				
					1 <sup>er</sup> mai 2013	1,93 m	5 nov 2011	1,95 m						
						31 oct 2010	1,52 m							

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.

LOIRE FOREZIENNE (Loire)		STATIONS DE REFERENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	FEURS amont		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	17 oct 1846	5,15 m
			2 nov 2008	4,02 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	21 sept 1980	3,80 m
			2 déc 2003	3,45 m
			13 nov 1996	3,10 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	25 nov 2002	2,00 m
			19 mai 2013	1,05 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

LOIRE CHAROLAISE (Loire)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		VILLEREST aval		DIGOIN	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	oct 1846	N.C.	18 oct 1846	6,72 m
			sept 1866	N.C.	26 sept 1866	6,30 m
			mai 1856	N.C.	18 oct 1907	5,87 m
			oct 1907	N.C.	31 mai 1856	5,75 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	2 nov 2008	6,60 m	4 déc 2003	4,88 m
			3 déc 2003	6,43 m	3 nov 2008	4,87 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	13 nov 1996	4,96 m	14 nov 1996	4,01 m
			2 mai 2013	4,04 m	2 mai 2013	3,76 m
			19 mai 2013	3,85 m	20 mai 2013	3,14 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			23 mai 2012	1,89 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

LOIRE NIVERNAISE (Loire)			STATIONS DE REFERENCE					
Vigilance	Définition et conséquences attendues		GILLY		DECIZE		NEVERS	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	oct 1846	N.C.	19 oct 1846	7,05 m	27 sept 1866	6,36 m
			sept 1866	N.C.	sept 1866	7,04 m	19 oct 1846	6,33 m
			mai-juin 1856	N.C.	mai-juin 1856	6,47 m	1 <sup>er</sup> juin 1856	6,13 m
			oct 1907	N.C.	18-19 oct 1907	6,30 m	18-19 oct 1907	5,34 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	3 déc 2003	6,89 m	4 déc 2003	5,14 m	5 déc 2003	3,86 m
			4 nov 2008	6,71 m	5 nov 2008	5,04 m	6 nov 2008	3,55 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	3 mai 2013	5,22 m	4 mai 2013	4,35 m	5 mai 2013	2,80 m
			15 nov 1996	5,08 m				
			20 mai 2013	4,16 m				
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			21 mai 2013	3,43 m	23 mai 2013 16 nov 1996	1,94 m 1,83 m
			23 mai 2012	3,32 m	24 mai 2012	3,06 m	24 mai 2012	1,42 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

ARROUX-BOURBINCÉ (Arroux, Bourbincé)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		RIGNY-SUR-ARROUX (Arroux)		VITRY-EN-CHAROLLAIS (Bourbincé)	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	19 déc 1982	2,69 m	26 déc 1968 3 déc 2003	3,66 m 3,60 m
			14 janv 2004	2,21 m	19 janv 2004 7 déc 2010	3,54 m 3,53 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	5 mai 2013	2,10 m	2 mai 2013	3,49 m
			8 déc 2010 3 févr 2013	2,08 m 1,80 m	21 janv 2013	3,29 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	3 déc 2003	1,77 m	22 déc 1982	3,18 m
			21 janv 2013	1,68 m	3 févr 2013	2,93 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.

LOIRE GIENNOISE (Loire)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		GIVRY		GIEN	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	mai-juin 1856	5,88 m	1 <sup>er</sup> juin 1856	7,19 m
			sept 1866	5,75 m	27 sept 1866	7,19 m
			oct 1846	5,65 m	20 oct 1846	7,12 m
					20 oct 1907	5,73 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	19 oct 1907	5,10 m		
			6 déc 2003	4,90 m	8 déc. 2003	5,03 m
			30 avril 1983	4,33 m		
			9 janv 1982	4,20 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>			1 <sup>er</sup> mai 1983	4,56 m
			6 nov 2008	3,78 m	11 janv 1982	4,44 m
			6 mai 2013	3,22 m	8 nov 2008	4,00 m
					7 mai 2013	3,78 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			23 mai 2012	1,89 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

LOIRE ORLEANAISE (Loire)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		ORLEANS		BLOIS	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	2 juin 1856	7,10 m	3 juin 1856	6,78 m
			28 sept 1866	6,92 m	29 sept 1866	6,70 m
			20 oct 1846	6,80 m	oct 1846	6,60 m
			21 oct 1907	5,25 m	21 oct 1907	5,63 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			11 janv 1982	4,10 m
					2 mai 1983	3,85 m
			8 déc 2003	3,75 m	9 déc 2003	3,78 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	11 janv 1982	3,29 m		
			1er mai 1983	3,19 m		
			8 nov 2008	2,46 m		
			7 mai 2013	2,35 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			8 nov 2008	2,38 m
					8 mai 2013	2,16 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

LOIRE TOURANGELLE (Loire)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		TOURS pont Mirabeau		LANGEAIS	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	3 juin 1856	N.C.	29 sept 1866	6,80 m
			oct 1846	N.C.	3 juin 1856	6,65 m
			29 sept 1866	N.C.	23 oct 1846	6,30 m
			21-22 oct 1907	N.C.		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	11 janv 1982	(6,20 m)	12 janv 1982	5,55 m
					22 oct 1907	5,35 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	9 déc 2003	5,78 m	3 mai 1983	4,66 m
			2 mai 1983	(5,68 m)	10 déc 2003	4,19 m
			9 nov 2008	4,60 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	8 mai 2013	4,49 m	8 mai 2013	2,79 m
					9 nov 2008	2,71 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

TARDES – CHER AMONT (Cher, Tardes)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		CHAMBON-SUR-VOUEIZE (Tardes)		MONTLUÇON (Cher)	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	NON DÉFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>		26 mai 1958	3,66 m
					4 mai 1940	3,58 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	4 oct. 1960	4,10 m		
			25 mai 1958	2,78 m	6 janv 1982	1,45 m
			1 <sup>er</sup> mai 2001	2,31 m	1 <sup>er</sup> mai 2001	1,21 m
			6 janv 1982	2,20 m		
					4 févr 2003	0,84 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	4 févr 2003	1,95 m	27 mai 2008	0,19 m
			2 mars 2007	1,31 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	27 mai 2008	1,15 m	3 mars 2007	-0,24 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.

CHER BERRICHON (Cher)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		SAINT-AMAND-MONTROND		VIERZON	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	4 mai 1940	4,80 m	5 mai 1940	4,65 m
			26 mai 1958	4,80 m	27 mai 1958	4,53 m
			5 oct 1960	4,28 m		
					6 oct 1960	3,68 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	6 janv 1982	3,64 m	3 mai 2001	2,93 m
					6 janv 1982	2,90 m
			2 mai 2001	3,48 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	4 févr 2003	3,31 m	6 févr 2003	2,60 m
			29 mai 2008	2,82 m	4 mars 2007	1,72 m
			2 mars 2007	2,53 m	30 mai 2008	1,58 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>				

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

CHER SOLOGNOT (Cher)		STATIONS DE REFERENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	SELLES-SUR-CHER Thizardière		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	1 mai 1940	N.C.
			29 mai 1958 10 janv 1982	5,57 m 5,43 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	4 mai 2001	5,16 m
			7 févr 2003	4,91 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	6 mars 2007	4,36 m
			31 mai 2008	3,86 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

CHER TOURANGEAU (Cher)		STATIONS DE REFERENCE					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	CHATILLON-SUR-CHER		TOURS pont Saint-Sauveur			
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>		
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.				<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		
						NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		4 mai 2001	3,93 m	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		
						12 janv 1982 (1100 m³/s) 23 déc 1982 (1050 m³/s)	
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.		7 févr 2003	3,72 m	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>		
						6 mai 2001	4,85 m
						6 mars 2007	3,37 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise		31 mai 2008	3,06 m	<i>Situation normale.</i>		
						9 févr 2003	4,62 m
					7 mars 2007	4,29 m	
					1 <sup>er</sup> juin 2008	3,68 m	

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.

YEVRE (Yèvre)		STATIONS DE REFERENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	SAINT-DOULCHARD	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b>            Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	24 mai 1977	N.C.
	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b>            Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	7 mai 2001	N.C.
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b>            Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	4 févr 2013	1,68 m
		31 mai 2008	1,62 m
		29 déc 2012	1,48 m
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b>            Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	22 déc 2011	1,30 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

ARNON (Arnon)		STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	LIGNIERES		MEREAU-ALNAY	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		<i>NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup></i>	
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		<i>NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup></i>	
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>		<i>NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup></i>	
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		<i>NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup></i>	

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.

SAULDRE (Sauldre)		STATIONS DE REFERENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	SALBRIS Valaudran	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b>            Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b>            Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	15 mars 2001	170 m <sup>3</sup> /s
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b>            Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	4 févr 2013 14 avril 2013	4,12 m 3,71 m
	<p><b>Niveau 1 : VERT</b>            Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	4 mars 2007 10 déc 2010	3,60 m 3,32 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.

INDRE AMONT (Indre)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		ARDENTES		CHÂTEAUROUX	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>			
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	27 mai 1977	3,33 m		
			2 mars 2007	2,62 m	27 mai 1977	2,61 m
			18 déc 1982	2,58 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>			18 déc 1982	2,40 m
					3 mars 2007	2,38 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	2 févr 2013	1,99 m	3 févr 2013	2,21 m
			29 mai 2008	1,35 m	29 mai 2008	1,92 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.

INDRE BERRICHONNE (Indre)		STATIONS DE REFERENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	CHATILLON-SUR-INDRE	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b>            Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b>            Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	juin 1845 21 déc 1982 4 mars 2007	2,88 m 2,29 m 2,26 m
ORANGE		27 mai 1977	2,17 m
JAUUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b>            Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	5 févr 2013	1,96 m
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b>            Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	1 <sup>er</sup> juin 2008	1,44 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.

INDRE TOURANGELLE (Indre)			STATIONS DE REFERENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		PERRUSSON		CORMERY	
			Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.		<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.		<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise		<i>Situation normale.</i>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise		<i>Situation normale.</i>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	
	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise		<i>Situation normale.</i>		NON DEFINI A LA STATION <sup>(2)</sup>	

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs estimées ou incertaines.

<sup>(2)</sup> La zone de transition n'est pas définie à la station au regard des enjeux connus et de la caractérisation nationale des niveaux de vigilance.





**Direction régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
CENTRE**

5, avenue Buffon - BP 6407  
45064 Orléans - Cédex 02  
Téléphone : 02 36 17 41 41  
Télécopie : 02 36 17 41 01

